



LIVRE BLANC

Edition 2021

CAMERUP

Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique.

SOMMAIRE

Commission de rédaction et relecture	page 6
Logo	page 7
I – INTRODUCTION	page 8
Historique des mouvements d'entraide	page 8
CAMERUP	page 11
- Un langage commun.	
- Fonctionnement indépendant selon spécificités respectives.	
- Formations génériques communes	page 12
Les associations affiliées	page 14
- Fédération Alcool Assistance	
- Fédération Nationale Alcool Ecoute Joie et Santé	
- Fédération Nationale des Amis de la Santé	page 15
- Société Française de la Croix Bleue	
- Mouvement Alcool Addictions Vie Libre	page 16
D'Alcoolologie à Addictologie	page 17
Evolution des modes de consommation	page 17
Les personnes en situation de précarité et/ou vulnérabilité	page 20
- Les femmes	
- Les jeunes	page 20
II – LES MOUVEMENTS D'ENTRAIDE	page 23
Les compétences	page 23
- Intérêt des mouvements d'entraide	
- Complémentarité avec les professionnels	
- E.T.P. (<i>Education Thérapeutique du patient</i>)	page 24
- Les recommandations de bonnes pratiques	page 25
- Actions thérapeutiques et perspectives	page 26
- Perspectives	page 27
Les moyens	page 28
- A - Humains	page 28
- B – Financiers	page 29
- C – Outils	page 30
III – LES AXES D'INTERVENTIONS	page 31
Axe 1 : Accompagnement des personnes en prise avec des conduites addictives tant usager qu'entourage :	page 31
- L'addiction	
- L'accompagnement	
Réduction des risques	page 32
- Réduction de consommation	page 33
- Réduction des risques d'isolement	page 34
- Réduction des risques de précarité et de désocialisation	

- Réduction du risque de perte de confiance en soi et de démotivation	
- Réduction du risque de ré-alcoolisation ou de manière plus générique de re-consommation	
- Réduction des risques d'accidents et de maladies	
- Réduction des risques futurs auprès des jeunes	
- Réduction des risques chez les femmes en âge de procréer (SAF)	
- Charte du parcours de soins	page 35
Entourage	page 36
- Violences conjugales	
Axe 2 : Sensibilisation du public aux conduites addictives et aux risques qu'ils engendrent	page 38
- Les seniors	
- Interventions en milieu carcéral	page 39
- Actions spécifiques (S.A.F.)	
Prévention	page 40
- Prévention primaire	
- Prévention secondaire	
- Prévention tertiaire	
- Exemple de procédure d'analyse de situation	page 41
- Jeunes dans le cadre scolaire, étudiant ou festif	
- Actions dans le milieu professionnel	page 42
- Personnes en situation de précarité et/ou vulnérabilité	
Aide et accompagnement	page 43
- L'aide	
- Les contacts	page 44
- L'accompagnement	
- L'engagement	page 45
Axe 3 : Formation des bénévoles pour un meilleur accompagnement des personnes en prise avec des conduites addictives tant usager qu'entourage	page 46
- La formation	
Renforcement du rôle des associations	page 48
- Instances officielles	page 49
- Médias	
- Médecine généraliste	
- Assistantes sociales de secteur	page 50
- Informations d'ordre pathologique	
- Financement	
- Les associations et mouvements	
- Recherche	page 51
- Orientation	page 52
AXE 4 : Plaidoyers, argumentaires et communication	page 53
Communication et actions publiques	page 53
- Apologie	
- Récupération et déformation	page 54
- Réduction à des fins publicitaires	
Plaidoyers et interventions	page 55
IV – PARTENAIRES	page 56
A - Organismes de tutelles	page 56
- D.G.S. (Direction Générale de la Santé)	

- C.N.A.M.T.S. (*Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés*)
- M.S.A. (*Mutualité Sociale Agricole*) page 57
- F.D.V.A. (*Fond pour le Développement de la Vie Associative*)
- B – Les associations ou fondations du milieu de l'addictologie page 58
 - Le fond actions addictions
 - ANPAA (*Association Nationale de Prévention en Alcoologie Addictologie*)
 - S.F.A. (*Société Française d'Alcoologie*)
 - F.F.A. (*Fédération Française d'Addictologie*) page 59
 - Ministère de la justice (*Pénitentiaire*)
 - INSERM (*Institut National de la Santé et la Recherche Médicale*)
 - F.P.E.A. (*France Patients Experts en Addictologie*) page 60
 - Vivre avec le S.A.F.
 - EMNA (*Européan-Mutual help Network for Alcohol- Related Problems*)
 - EURO CARE (*Européan Alcohol Policy Alliance*) page 61
 - CAARFE (*Confederación de Alcohólicos, Adictos en Rehabilitación y Familiares de España*)
- C – Les associations ou organismes du milieu associatif en général page 62
 - France Assos Santé

V – PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

- A - Les objectifs et moyens page 63
 - Le renforcement du rôle des mouvements d'entraide page 64
 - Développement de la CAMERUP
 - Efficacité et performances page 65
 - Adaptation de la structure CAMERUP aux besoins
 - Aides au fonctionnement des structures de base
 - Portail des acteurs de premier recours
 - Correspondants CAMERUP en région page 66
 - Visibilité des groupes d'entraide
 - Informations d'ordre pathologique
 - B - L'aide et l'accompagnement page 67
 - La revalorisation du « métier » de bénévole au sein de nos associations
 - Formations de base aux nouveaux militants
 - Formation exceptionnelle dans le cadre de l'obtention du statut de patient expert
 - Accompagnement aux soins page 68
 - Formations aux comportements induits par d'autres addictions que l'alcool
 - Formation aux intervenants en milieu pénitentiaire page 69
 - Mise à dispositions d'outils de fonctionnement
 - Lexique des sigles et acronymes
 - C – La prévention et la réduction des risques page 70
 - Prévention tous milieux
 - Réduction des risques alcool
 - Réduction des risques autres substances
 - Consommation contrôlée page 71
 - Auto évaluation
 - D - La communication et l'action publique page 72
 - Intervention dans la politique de santé publique
 - Actions dans le cadre européen
 - Participation aux actions d'information

E - La recherche	page 73
F - Les partenariats	page 74
- Partenariat avec l'ANPAA	
- Partenariat avec la LIGUE contre le cancer	page 75
- Partenariat avec la MILD&CA	
G - Le recrutement et l'attractivité de l'engagement associatif	page 76
- Inclusion dans les associations d'entraide d'étudiants du médical, du sanitaire et du social dans le cadre de stages	
- Elaboration d'une stratégie de communication revalorisant le travail en milieu associatif dans la prise en charge de la pathologie	
- Renforcer l'attractivité du bénévolat associatif	page 77
- Formation des bénévoles à l'administration et la gestion associative	
Annexes	page 78
Lexique des sigles et acronymes	page 87
VI - REMERCIEMENTS	page 101





Commission de rédaction et relecture :

Monsieur Jean Gilles VINCENT - *Fédération Nationale Alcool Ecoute Joie et Santé.*

Monsieur Philippe SAYER - *Fédération Nationale des Amis de la Santé.*

Monsieur Auguste CHARRIER - *Fédération Nationale Alcool Assistance.*

Madame Marie CONSTANSIAS - *Société Française de la Croix Bleue.*

Monsieur Marcel RATZEL - *Mouvement Addictions Alcool Vie Libre.*

Monsieur Jean-Claude TOMCZAK - *Rédacteur.*

Version mise à jour le 18 février 2021

Coordination des **A**ssociations et **M**ouvements d'**E**ntraide **R**econnus
d'**U**tilité **P**ublique

Le logo



Il représente les cinq Fédérations et Mouvements affiliés en pétales de couleur,
côte à côte, montées sur la symbolisation de la force du bénévole.

Avec le slogan : « **l'entraide puissance cinq CAMERUP** »*.

*Marque déposée : n°4193241, enregistrée, sans modification, le 23 octobre 2015, dans le BOPI (Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle n°2015-43).

Chaque pétale est à la couleur d'une association affiliée :

Alcool Assistance

Alcool Ecoute Joie et Santé

Amis de la Santé

Croix Bleue

Vie Libre

I - INTRODUCTION

HISTORIQUE DES MOUVEMENTS D'ENTRAIDE :

Les mouvements « d'anciens buveurs », car c'est ainsi qu'ils étaient appelés, ont vraiment pris de l'importance vers les années 1950.

Un article retraçant l'évolution du Comité National de Défense contre l'Alcoolisme est très explicite sur ce point : « le Comité entretient des rapports très étroits avec les mouvements d'anciens buveurs, auxiliaires de notre action ».

C'est également dans les années 1950 que se sont développés ces Mouvements dont l'œuvre sociale s'impose comme une nécessité, car ce n'est plus seulement d'information qu'ont besoin ceux que l'alcool a déjà marqués : seul un soutien fraternel peut les déterminer à se faire soigner, les aider à remonter la pente. Les anciens buveurs sont un des maillons, et non des moindres, de la chaîne de solidarité qui doit désormais entourer l'alcoolique, considéré comme un malade à tous les stades de son relèvement.¹

Parmi les mouvements auxquels l'article fait référence figurent la Croix Bleue, la Croix d'Or, Vie Libre, La Santé de la Famille des Chemins de fer Français, les Amis de la Santé, les Bons Templiers français, etc.

Comme le montre J. Adès dans sa classification², les premiers appartiennent aux « mouvements non médicalisés », structurés soit « autour d'une idéologie spiritualiste » comme la Croix Bleue, protestante et la Croix d'Or, catholique datant de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle) ou « plus inspirés d'idéologies socio-économiques ou politiques » (comme Vie Libre ou les mouvements corporatifs des Chemins de fer ou de la Poste, datant des années 1950).

Notons que les associations, comme la Croix Bleue et la Croix d'Or, prônant l'*abstinence* et destinées à toutes les classes sociales, ont été précédées de sociétés de *tempérance* composées de savants, d'intellectuels et de médecins, comme l'était en 1872 « l'Association française contre l'abus des boissons alcooliques », devenue en 1873 la « Société française de tempérance » qui regroupait des personnalités telles que Louis Pasteur, les docteurs Lunier et Magnan, aliénistes, et le baron Hausmann. Pour s'opposer à son caractère élitiste (c'est ce qui motiva également la création des Bourses du travail), L. Legrain fonda en 1884 la « Société contre l'usage des boissons spiritueuses »³, devenue en 1896 « l'Union française antialcoolique » car elle regroupait plusieurs petits groupements épars dans le pays. Elle n'exigeait que de faibles cotisations, et visait les milieux pauvres, précise J.C. Sournia⁴. En 1905, la Société française de tempérance » et « l'Union française antialcoolique » mettent leurs ressources en commun pour créer la « Ligue nationale contre l'alcoolisme » qui donna naissance au Comité National de Défense contre l'Alcoolisme (C.N.D.C.A.) en 1949.

Les mouvements comme les Amis de la Santé ou les Bons Templiers font partie des « mouvements médicalisés », dont l'idéologie se fonde plus particulièrement sur les conceptions médicales de l'alcoolisme.

¹ Circulaire DGS/ 1252/ MS 1 du 23 novembre 1970 sur le renforcement des moyens de traitement des malades alcooliques.

² *Ibid.*, page 2 (*Ibid* = Abréviation du mot latin *ibidem* qui signifie *au même endroit*).

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, page 3.

Il semble que les groupes constitués plus tardivement, dans les années 1950, ont adopté une vision médicalisée de l'alcoolisme coïncidant avec l'acceptation du concept d'alcoolisme-maladie dans l'opinion publique. Quant aux mouvements dits non médicalisés, il n'est pas curieux de constater à cette même époque, une transformation dans leur idéologie laissant deviner la pénétration d'idées nouvelles, comme le montre fort bien JC Stoloff : « Ce n'est pas un hasard que les premiers parmi les groupes furent des organisations confessionnelles. Ce qui s'y joue est bien en effet de l'ordre du péché, de la faute et du repentir », explique l'auteur⁵. En effet, ces groupes fonctionnaient selon l'ancien modèle, celui du « bon exemple ». La guérison s'obtient par l'abstinence et nécessite un effort de volonté. Il existe dans ces groupes toute une hiérarchie de la guérison avec, dans certains d'entre eux, des signes distinctifs. [...] Un culte du chef y a cours. Le chef incarne plutôt une image paternelle sévère, juste et bienveillante. Dans ces groupes, le médecin n'est qu'un auxiliaire présent dans la toute première phase du traitement. Il permet l'organisation de la désintoxication (hospitalisation, distribution de comprimés). Ensuite le relais est pris par les militants ; les choses deviennent extra-médicales. [...] Une sorte de contrat, qui va structurer le traitement, est scellé au départ entre l'individu et le groupe. Cependant, les associations comptent aussi des membres devenus abstinents sans passer par une cure, mais en fréquentant assidûment les réunions de ces associations.

Avec la pénétration des nouvelles idées médicales, une transformation va également s'opérer au niveau de ces institutions. Ce qui est expliqué maintenant, c'est que l'alcoolisme est une maladie et ceci non seulement au niveau des effets que le médecin peut repérer sur le corps (cirrhose, polynévrite, dépendance), mais aussi au niveau psychique avant même l'apparition de manifestations cliniques.

« L'alcoolique est celui qui a perdu la liberté de s'abstenir de boire » (P. Fouquet). Il lui manque quelque chose. Mais ce manque est rapporté à un concept médical et non comme auparavant à une notion morale. Le changement est important puisque, comme on le voit, le terme expulsé est celui de volonté. »⁶ Nous pouvons dire que l'ancienne idéologie fondée sur la tradition religieuse se trouve dorénavant enrichie d'une vision médicale – et sans pour autant être réduite uniquement à cela, car il s'agit bien à notre sens d'une coexistence de deux logiques. Aussi ne partageons-nous pas l'avis de JC Stoloff lorsqu'il écrit que « l'ancienne éthique basée sur la tradition religieuse est remplacée par une nouvelle, reposant sur le rationalisme et le positivisme d'un A. Comte »⁷ Nous voulons pour preuve de la persistance d'une vision religieuse, l'engagement que signe le buveur adhérent à la Croix Bleue ainsi formulé : « Nombreux sont ceux qui vivent la confiance en Dieu comme une force essentielle ».

La plupart des groupes d'anciens buveurs (tout comme les médecins du travail d'ailleurs) adhérant plus ou moins à la conception médicalisée de l'alcoolisme mais tenant compte des autres composantes que sont l'individu et le milieu, se sont donc faits les vecteurs du renversement opéré par la création de l'alcoologie. C'est dans la complémentarité de ces approches que la personne peut être considérée dans sa globalité.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid* page 4

⁷ P. MECHINAUD, Le service d'alcoologie, O.C.H.S. Service d'alcoologie, Nantes, 1983, page 1.

Il n'est donc pas surprenant de voir les groupes néphalistes prendre de plus en plus d'importance dans la lutte contre l'alcoolisme des années 1950. Comme l'exprime P. Fouquet : « Jusqu'en 1950, leur influence avait été fort modeste dans notre pays. Mais depuis, leur multiplication est un témoin de leur efficacité grandissante. Sans séjour hospitalier, sans chimiothérapie, un nombre croissant de malades bénéficient suffisamment du pouvoir thérapeutique de ces groupes pour se stabiliser à de très bons niveaux ». Cela n'a pas été sans produire de réaction du côté des médecins qui, s'interrogeant sur l'articulation de ces mouvements avec leur pratique, ont alors « ressenti comme insupportable cette prétention des alcooliques à se guérir d'une maladie par eux-mêmes »⁸. Ajoutons cependant, pour nuancer les propos de P. Fouquet qu'avant 1950, les filières thérapeutiques étant limitées, l'action des groupes d'anciens buveurs devait déjà sans doute trouver un écho favorable auprès de bon nombre d'alcooliques.

Dès lors, ces associations se mirent à fonctionner en prenant une vitesse de croisière avec néanmoins quelques points forts, et non des moindres, au fil des années.

Dans les années 1962 à 1967, la Croix Bleue ouvrait deux centres de postcure, Au FREYGUIERES dans les Bouches du Rhône et à LORIENT, Plus tard une autre ouverture à Longness dans le Pas de Calais (La Presqu'île et Archipel) et en 1987 le centre de Virac en Ardèche. A ce jour seul le Centre de Virac accueille des malades. Une maison familiale à Saint Fortunat est ouverte de mars à octobre et un camping à Vernoux (de juin à fin août) pour recevoir des personnes fragiles pendant leurs congés ou leurs loisirs et pour les soutenir et les conforter dans leurs guérisons Il est ouvert à tous les membres de la CAMERUP.

En 1964 les associations « Amis de la Santé » et « Joie et Santé » se mirent à travailler en commun pour, créer, en 1975, la « Fédération Nationale des Amis de la Santé- Joie et Santé ».

Union qui, comme certain mariage, ne dura pas puisqu'il y a eu scission dès 1976 pour se séparer en deux fédérations distinctes « la Fédération Nationale des Amis de la Santé- Joie et Santé » et la « Fédération Nationale Santé - Abstinence » qui rajouta « Amitié » à sa dénomination en 1978. En 1985, la « Fédération Nationale des Amis de la Santé - Joie et Santé » devient « Fédération Nationale Joie et Santé » dite FNJS ce qui permet à la « Fédération Nationale Santé – Abstinence » de prendre le nom de Fédération Nationale des Amis de la Santé » enfin, en 2001 la FNJS devient la « Fédération Nationale Alcool Ecoute Joie et Santé ».

L'assemblée générale de la Croix d'or décide, en 1972 de déconfessionnaliser l'association. En 1998 « La Croix d'or » devient « Alcool Assistance La Croix d'Or » et, en 2009 « Alcool Assistance ». Dans les années 2000 les associations d'entraide commencent à être reconsidérées comme acteurs à part entière dans le cadre de la santé publique et notamment dans le cadre de l'évaluation et l'amélioration des réponses aux besoins de prise en charge et d'accompagnement des personnes dans le champ des pratiques addictives. Deux d'entre elles (le président d'Alcool Assistance et un responsable des Amis de la Santé) sont nommées à la Commission Nationale Addiction pour l'Amélioration de la prise en charge des Personnes ayant des Pratiques Addictives (CNAPPA)⁹. Commission dans laquelle elles siègent aux côtés des professionnels de santé.

⁸ Projet d'établissement du service d'alcoologie de Loire-Atlantique, septembre 1993, page 3.

⁹ Arrêté du 26 octobre 2006 relatif à la création et à la composition de la « commission addictions ».

CAMERUP



Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique

Siège Social : 10, rue des Messageries
75010 PARIS

Site : www.camerup.fr

Téléphone : 01 45 65 19 28

Messagerie : camerup@orange.fr

Président : Félix LE MOAN

Siret : 791 990 609 00012

C'est d'ailleurs à cette période que furent envisagées les bases de ce qu'allait devenir la CAMERUP. L'acronyme CAMERUP (*Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique*) date de cette époque tout en restant encore officieux et ne concernait alors que quatre des entités affiliées (Alcool Assistance, Les Amis de la Santé, La Croix Bleue et Vie Libre).

Constatant qu'il y avait plus de points communs que de discordances au sein de ces associations, une réflexion s'engagea entre les protagonistes pour **avoir un langage commun** et surtout présenter un choix plus large aux malades en soins en proposant d'autres contacts là où une association était absente.

La Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique regroupe des associations, fédérations et mouvements ayant tous la reconnaissance d'utilité publique et ayant pour organisme de tutelle la Direction Générale de la Santé. Bien que ces associations soient rassemblées, **elles fonctionnent chacune de façon indépendante selon leurs spécificités respectives.**

Les statuts de la Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique désignée sous le sigle de CAMERUP ont été déposés en date du 15 février 2012 en préfecture de police de Paris. Son siège social est également le siège national d'Alcool Assistance : 10, rue des messageries 75010 PARIS¹⁰.

La Direction Générale de la Santé (DGS) est initiatrice du concept de notre coordination. Un focus sur chacune des cinq entités associées est présenté dans les pages suivantes.

¹⁰ J.O. du 03/03/2012 N° d'annonce 1317 Identification R.N.A. W751213726 N° de parution : 20120009

Cette coordination est dans la droite ligne de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) dans laquelle Madame Marisol TOURAINE, la Ministre de la Santé, demande : « *Au niveau national, la création d'une instance nationale représentative des associations d'usagers du système de santé proposée dans le rapport du comité des sages est à examiner et à discuter avec les représentants d'usagers.* » qui est devenu France Assos Santé à laquelle nos associations sont libres d'adhérer. Il y a par ailleurs deux représentants d'une de nos associations qui sont administrateurs (titulaire et suppléant) dans le collège des patients.

Plusieurs orientations sont préconisées dans ce même plan comme : « *mieux articuler l'expertise, les compétences et les capacités d'intervention des associations avec celles des professionnels.* » L'objet de cette coordination est une mutualisation des compétences, des connaissances et des stratégies d'action comme **les formations génériques communes à toutes les entités** dans le domaine de l'accompagnement des personnes ayant fait le choix d'une démarche de soin ou de maintien dans un concept de vie hors produits ou de réduction et contrôle de sa consommation. Les associations affiliées sont actives dans les secteurs :

- De l'information
- De la prévention
- De l'éducation
- De la formation (interne et/ou externe)
- De l'accompagnement
- De l'entraide
- De l'assistance

L'action des associations regroupées se fonde sur :

- Leur volonté d'informer un large public sur les risques de surconsommation.
- Leur volonté de prévenir la population en situation de précarité et de vulnérabilité face aux substances psychoactives de tous âges et dans tous les milieux.
- La conscience que la dépendance engendre une souffrance chez l'être humain et souvent des dégâts au niveau médical, familial, social et professionnel.
- Leur conviction que tout individu est capable de changer, d'évoluer, à tout moment de sa vie et d'influer sur son environnement.

Pour cela, elles accompagnent la personne en souffrance, en difficulté, pour lui permettre de faire des choix et de devenir actrice consciente et responsable de sa vie dans un contexte familial, social et professionnel qui peut être perturbé.

Cet accompagnement implique les valeurs de respect, reconnaissance, confidentialité, tolérance, engagement, et des compétences pour lesquelles ses membres se forment.

Dans la perspective d'une meilleure qualité de l'accompagnement, les associations de la coordination :

- Sont déterminées à s'investir dans l'ensemble des réseaux d'addictologie, en reconnaissant la compétence des partenaires.

- S'obligent à adapter leurs outils à leur public en fonction de l'évolution des besoins, tant singuliers que collectifs (groupes de paroles spécifiques : malades, femmes, entourage, etc.).
- Veillent à participer à des structures interactives où s'échangent des points de vue inscrits dans l'évolution des connaissances de professionnels et bénévoles œuvrant dans le champ de l'addictologie et de l'accompagnement.
- Développent les relations privilégiées qu'elles entretiennent historiquement entre elles, avec les autres associations d'entraide et les professionnels de santé en addictologie.

La coordination se donnera les moyens pour participer aux politiques de santé de lutte contre les addictions tant dans leurs élaborations, en étant force de propositions, que dans leurs mises en œuvre.

Cette volonté n'exclut pas un positionnement critique. Pour cela elle revendiquera les moyens nécessaires, orientera ces moyens dans un objectif de résultats.

La coordination diffusera ses valeurs et ses pratiques en direction :

- ✓ Des pouvoirs publics.
- ✓ De ses partenaires.
- ✓ Du « grand public ».
- ✓ Des militants des associations fédérées.
- ✓ À toute personne intéressée par son action.
- ✓ Aux organismes, partenaires et instances tant nationales qu'européennes, voire mondiales.

Un site internet www.camerup.fr a été créé avec des liens vers les différents sites des associations affiliées, un lien direct permettant d'accéder à leur site commun.

Ce site donne la possibilité de situer dans toute la métropole les coordonnées d'une ou plusieurs des cinq associations par département. Il permet également de mettre en ligne non seulement les événements communs, mais aussi les événements nationaux de chacune des entités.

LES ASSOCIATIONS AFFILIEES



Fédération Alcool Assistance

Siège social : 10, rue des Messageries
75010 PARIS

Site : www.alcoolassistance.net

Téléphone : 01 47 70 34 18

Messagerie : alcool.assist@wanadoo.fr

Président : Auguste CHARRIER

- Reconnue comme établissement d'utilité publique (arrêté du 06/05/1966)
- Agrément national de Jeunesse et d'éducation populaire (arrêté du 27/01/2005).
- Agrément national de représentant des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique N2016RN0095.
- Prestataire de formation enregistré sous le numéro DRTEFP n°11 73 3965 75 du 12/09/2000).
- Siret : 784 452 112 00013



Fédération Nationale Alcool Ecoute Joie et Santé

Siège social : 8, Boulevard du Bennevy - Apt 156
74500 Evian Les Bains

Site : www.alcoolecoutejoieetsante.com

Téléphone : 04 56 44 21 60 - 06 17 97 68 51

Messagerie : alcoolecoutefin@yahoo.fr

Président : Jean-Gilles VINCENT

- Reconnaissance utilité publique (arrêté du 26/07/1979).
- Agrément national de Jeunesse et d'éducation populaire (arrêté du 06/03/2001).
- Agrément national de représentant des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique N2020RN0006.
- Siret : 307 547 059 000 62 est en cours de réattribution suite au changement de siège social



Fédération Nationale des Amis de la Santé (F.N.A.S.)

Siège social : 1, allée de la cité des chalets
57600 FORBACH - Marienau

Site : www.lesamisdelasante.org

Téléphone : 03 87 85 81 51

Messagerie : lesamisdelasante@orange.fr

Président : Jean-Claude TOMCZAK

- Mission reconnue d'utilité publique (arrêté du 17/01/1991) (*Loi 1908 droit local Alsace – Moselle*).
- Agrément national de Jeunesse et d'éducation populaire (arrêté du 04/02/2008).
- Agrément national de représentant des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique n° N2019AG0018.
- Prestataire de formation enregistré sous le numéro 42670553967 du 12/06/2015. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- Siret : 381 734 581 00030



Société Française de la Croix Bleue (SFCB)

Siège social : 189, rue Belliard
75018 PARIS

Site : www.croixbleue.fr

Téléphone : 01 42 28 37 37

Messagerie : cbleuesiege@gmail.com

Présidente : Marie CONSTANCIAS

- Reconnue comme établissement d'utilité publique (arrêté du 31/03/1922).
- Agrément national de représentant des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique n° N2017RN0065.
- Siret : 775 676 430 00090



Mouvement Addictions Alcool Vie Libre

Siège social : 8, rue René Cassin
51430 BEZANNES

Site : www.vielibre.org

Téléphone : 03 26 87 31 78

Messagerie : vielibre-national@orange.fr

Président : Marcel RATZEL

- Reconnue comme établissement d'utilité publique (arrêté du 27/03/1963).
- Agrément national de Jeunesse et éducation populaire (arrêté du 12/04/1984).
- Agrément national de représentant des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique N2016AG0083.
- Prestataire de formation enregistré sous le numéro 11 9205 501 92.
- Siret : 775 723 711 00203

La CAMERUP et les cinq associations ou mouvements affiliés ont validé officiellement la Charte des Associations d'entraide à la SFA (*Société Française d'Alcoologie*) le 18 mars 2016.

D'ALCOOLOGIE A ADDICTOLOGIE

La vocation basique de nos groupements est l'accompagnement dans le cadre de la problématique « alcool ». Dans les années 2005 à 2007 les directives nationales nous demandent, comme à toutes les structures spécifiques, de ne plus penser mono-produit mais de nous orienter vers l'**addictologie**.

Ce changement nous impose de nous former et de parfaire nos connaissances et nos compétences vers les autres substances psychoactives, et de nous informer sur les addictions sans produits.

Nos compétences initiales font que nous prenons le modèle de l'alcoologie comme approche des conduites addictives en général.

EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION

« **Alcoolisme** » : un médecin suédois, Magnus Huss, réunit sous ce terme, en 1849 « les manifestations pathologiques de l'intoxication alcoolique » après avoir découvert que des lésions viscérales (affections hépatiques, cardiaques ou neurologiques) et des troubles du comportement de la population hospitalière de Stockholm étaient liés à une surconsommation d'alcool.

Si des traces d'ivresse alcoolique existent depuis l'antiquité, l'alcoolisme, même s'il n'était pas nommé ainsi commence réellement avec diverses avancées technologiques telles que :

- L'essor commercial de la distillation qui débute véritablement au 17^{ème} siècle. Si ce procédé est connu dès le 15^{ème} siècle les alcools distillés à cette époque étaient plutôt réservés à la médecine et à la cuisine. A la cour du Vatican au 15^{ème} siècle, les livres de comptes du pontificat de Paul II (1464-1467) prouvent l'emploi de l'eau-de-vie en cuisine à l'occasion des repas de fête.
- La pasteurisation : Louis Pasteur s'intéressa à cette technique et déposa le 11 avril 1865 un brevet pour un procédé de conservation du vin par chauffage qui fut immédiatement appliqué au traitement de la bière. C'est de son nom que vient le terme pasteurisation. La pasteurisation du vin fut abandonnée à l'époque de la crise du phylloxéra, vers la fin du 19^{ème} siècle.
- Auparavant, les vins et les bières n'étaient pas des produits de garde, ils avaient une durée de conservation extrêmement limitée et étaient des produits de consommation saisonnière avec des taux d'alcool variables à tendance plutôt faible en raison de la méconnaissance des techniques de viticulture. Les boissons alcooliques étant donc rares, elles étaient finalement plus accessibles aux classes privilégiées.

La **révolution industrielle** a bousculé un ordre plus que millénaire, le monde ouvrier, population jusqu'alors inconnue, en grande souffrance physique, surexploité, totalement désorganisé sans aucune structure, utilisant l'alcool pour « échapper » à la misère. L'alcoolisme apparaît alors dans tous les pays en voie d'industrialisation suivi de près par un mouvement naturel de pensée « l'antialcoolisme ». Mais, dès lors, les boissons alcooliques et leurs consommations s'ancrent

solidement dans les coutumes et les pratiques. Dans les discours, au moins pour la classe ouvrière, des termes comme « fléau », « tare », vice » firent leur apparition.

Jusqu'à **la première guerre mondiale**, le vin ne fait pas partie de l'ordinaire du soldat. La donne change dès le premier mois du conflit. Les viticulteurs offrent tant par patriotisme que pour écouler leurs stocks, plusieurs centaines de milliers d'hectolitres de vin à l'armée. Très vite, l'Etat et l'armée voient le parti qu'ils pourront tirer du vin dans la guerre qui va s'enliser et virer au carnage. Il va être présenté comme un « fortifiant » parfait pour soutenir l'ardeur des poilus aux combats. Ses effets grisants et anesthésiants deviendront vite indispensables pour supporter les horreurs des tranchées. Le vin devient le Père Pinard, réconfort du soldat, ou le saint Pinard, patron des poilus qui l'invoquent par peur d'en manquer.

Après le conflit, les stocks étant toujours aussi importants, on a joué sur deux tableaux :

1 - écouler le vin en lui conférant le titre de « *vin de la victoire* ».

2 - l'utiliser pour maintenir les poilus dépendants dans leur état car il n'y avait à l'époque pas suffisamment de structures pour les soigner sachant qu'au sortir de la guerre, la situation est si préoccupante que des campagnes antialcoolisme vont voir le jour qui mettent à contribution femmes, épouses et mères de famille pour informer et dissuader les hommes revenus du front.

Lors des **années 1920 à 1929** appelées les « *années folles* », les boissons n'étaient plus le vin sous forme de « *pinard* » mais plutôt Champagne et Vermouth et, étaient consommés dans un esprit plutôt festif pour oublier les affres de la dernière guerre. Des campagnes pour relancer la consommation du vin sont organisées.



Figure1 : En 1933, Leonetto Cappiello (1875+1942) conçoit une superbe lithographie éditée par le ministère de l'agriculture dans le cadre d'une campagne publicitaire pour les vins de France « *Buvez du vin et vivez joyeux* ». Dans cette image, un couple débordant de bonheur sort d'une France débordante de raisin !

Après la seconde guerre mondiale, la disette fit attendre **les années 1950** pour retrouver de très fortes consommations de vins de table de basse qualité, mélanges des vins d'Algérie et des terroirs français en cours de relance. Il y eut également, une « *américanisation* » des consommations sous l'influence des films d'outre-Atlantique.

« *Cigarettes, whisky et petites pépées* » était lié à l'image du héros par excellence dans les films d'action type Eddy Constantine et consorts, et la jeunesse de l'époque s'identifiait à ce cliché.

On consommait donc des **boissons made in USA** comme whisky-coca, Gin tonic, mais aussi à la mode des « *cocktails* » maison comme des mélanges à base de rhum, limonade et citron, etc.

A partir des **années 1970** le type de consommation était induit par la publicité et bien qu'existant déjà les apéritifs anisés, les amers bières et autres boissons de ce type prenaient leur essor, encore très usités aujourd'hui.

Nous vîmes apparaître les boissons destinées à un type de population précis comme les « prémix ». Ce terme regroupe les boissons issues du mélange d'une boisson alcoolisée et d'une boisson non-alcoolisée. Aux États-Unis et dans d'autres pays, les prémix sont parfois considérés comme des *alcopops* (*alco-* pour alcool et *-pop* pour soda en anglais), même si cette dernière désignation est plus large que celle des prémix. En Allemagne on parle aussi de *biermischgetränk* (« *boisson mélangée à la bière* ») destinée aux jeunes.



La loi Évin, du nom de son auteur Claude Évin (ou loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme), lutte contre le tabagisme en établissant le principe d'une interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, ainsi que dans les lieux collectifs de transport. Concernant l'alcool, elle limite fortement le droit de faire de la publicité pour les boissons alcoolisées afin de protéger les

jeunes des opérations de marketing. Heureusement, en France, où l'on parle aussi de « *malternative ou alcopop*¹¹ », la législation restrictive depuis 1996 les soumet à une taxation spécifique s'appliquant aux boissons dont le titre alcoométrique excède le volume de 1,2 % (telles que les mistelles¹²). En deçà on rentre alors dans la catégorie des panachés.

Les personnes en situation de vulnérabilité et/ou de précarité :

Un focus spécial est l'accompagnement de personnes en situations de vulnérabilité comme les publics femmes, jeunes et seniors. Des interventions attirant l'attention des pouvoirs publiques sur d'éventuelles dérives sur la publicité, les promotions, les ventes sans contrôles obligatoires, etc. sont également de mise, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs en addictologie.

Les femmes :

Une population plus vulnérable est également la cible des alcooliers : les femmes. Pour elles également la création de toute une gamme de boissons spécifiques est mise sur le marché à force de promotions par la couleur et la forme des contenants. La libéralisation de la femme a amené au grand jour une consommation plutôt cachée par le passé. La sensibilité de la femme aux boissons alcooliques est plus grande que celle de l'homme. Elle est donc bien plus vulnérable au produit.

Pendant la grossesse, la consommation d'alcool et de substances psychoactives est totalement prohibée et la recrudescence de cas d'alcoolisation fœtale, qui est la première cause évitable de retard mental et de crétinisme non génétique dans le monde¹³, a nécessité l'obligation, en France de faire figurer un logigramme d'information sur tous les contenants de boissons alcoolisées.

¹¹ Informelle une boisson alcoolisée qui a le goût d'une boisson gazeuse.

¹² Moût de raisin frais auquel on a ajouté de l'alcool pur pour en empêcher la fermentation. (Les mistelles servent à la fabrication de vins de liqueurs : vermouth, madère, etc.)

¹³ Source : OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

A ce titre un exemple de la considération portée à la femme enceinte dans le message d'information obligatoire sur les contenants de boissons alcoolisées.

Ces femmes porteuses d'avenir et d'espoir sont reléguées sur l'étiquette arrière des flacons, coincées sous la poubelle, le bac de récupération de verre et le recyclage et ceci dans une couleur unique et d'un format de 5mm² rendant le logigramme presque invisible. Alors qu'il devrait se trouver bien en évidence sur l'étiquette principale dans un format au minimum d'1 centimètre² dans les couleurs rouge et noire sur fond blanc d'origine.

Dans le récapitulatif des recommandations issues du rapport de la cour des comptes sur « **les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool** » nous retiendrons tout particulièrement, ici, la n°4 qui concerne les paragraphes ci-dessus et ci-dessous.

« *Développer les actions de prévention et de communication vers les publics les plus fragiles (jeunes, femmes enceintes en vue de prévenir le syndrome d'alcoolisation fœtal, personnes en difficulté) ; dans ce cadre, accorder une attention particulière à la prévention des violences faites aux femmes ;* »¹⁴

Les jeunes :

Aujourd'hui c'est plus le mode de consommation que la nature des boissons qui est de mise chez les jeunes, il est plus axé sur la façon de boire que sur le type de boisson (bien que la Vodka soit la boisson à la mode). Les débitants utilisent des actions telles les « **open hours** » ou « **open bars** » qui proposent des boissons à tarifs extrêmement préférentiels pendant une durée limitée. Ces pratiques obligent à une consommation rapide de boissons, souvent fortes, par une population aux moyens limités, les jeunes.

Le « **binge drinking** » ou « biture expresse », mode de consommation inventé par les jeunes : chercher à obtenir l'ivresse dans le plus court délai possible. Il peut alors y avoir pour conséquence extrême des accidents graves, des comas éthyliques, des violences, voire des décès.

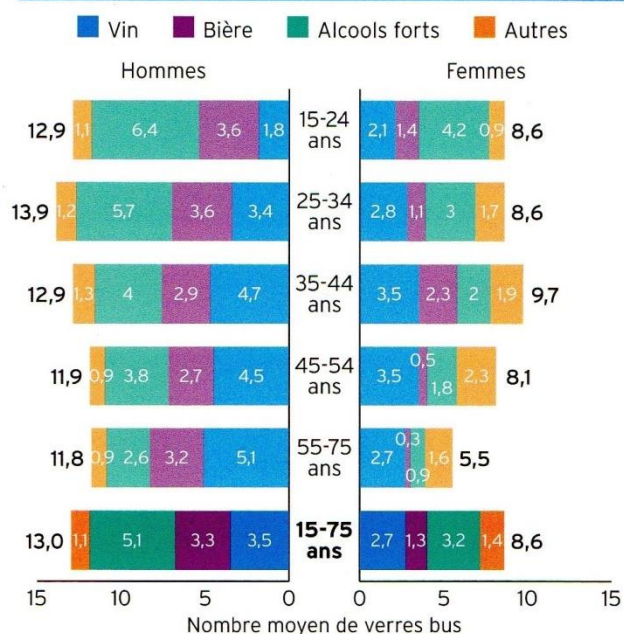
Ce phénomène continue à prendre de l'ampleur en Europe où 28% de la population étudiante et 33% des 15-24 ans s'adonnent au « binge drinking » une fois par semaine¹⁵.

Des chercheurs franco-anglais se sont penchés sur les effets d'une telle pratique au niveau du cerveau.

¹⁴ Source : « Les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool » du rapport public thématique de la Cour des comptes.

¹⁵ Source : Département de la communication de l'Union Européenne.

Figure 2 - Nombre moyen de verres bus lors de la dernière ivresse, selon l'âge et le sexe



Source : Baromètre santé 2014, Inpes

Cette étude révèle que la consommation excessive de boissons alcoolisées sur une courte période endommage durablement le cerveau des jeunes.

Parmi les participants à cette étude, il y avait dix hommes et dix femmes qui ne pratiquaient pas le binge drinking et dix hommes et dix femmes étaient des binge drinkers.

Questionnaires, IRM et tests cognitifs deux fois à un an d'intervalle révélèrent de graves répercussions anatomiques chez les hommes et une altération de la matière grise chez les filles générant chez les deux sexes des difficultés d'apprentissage, de raisonnement, de compréhension, de lecture, etc.

La « **neknomination** » est un phénomène apparu sous la forme d'un défi lancé par un internaute à ses contacts sur les réseaux sociaux pour les inciter à boire d'un trait un verre d'alcool. Une fois le défi relevé, les internautes concernés se tournent vers leurs propres contacts et les invitent à en faire de même. Il n'y a pas de réglementation de la publicité pour tabac et alcool sur les réseaux sociaux ou les sites dédiés aux jeunes, à la culture et aux sports. En Europe, seule la Finlande a pris des mesures pour bloquer ce type d'intrusions sur la toile.

Une nouvelle pratique commence doucement à faire son chemin : l'**inhalation** d'alcool. Des appareils facilitant la pratique sont commercialisés aux Etats-Unis et sur Internet, laissant présager d'un possible développement, notamment chez les plus jeunes.

Les dommages sur le cerveau suite à un apport excessif d'alcool sont nombreux, surtout quand ce cerveau est encore en plein développement (il atteint sa maturation à l'âge de 20-25 ans).

De plus, selon une étude réalisée sur des rats au Centre National de Recherche sur l'Alcool de Californie le risque de dépendance (addiction) est plus élevé via l'inhalation d'alcool que via l'ingestion. Reste les effets sur les poumons qu'on ne connaît pas encore mais qui existent certainement... Pour toutes ces raisons, l'inhalation d'alcool est plus dangereuse que l'ingestion...

Le lobby des alcooliers passe par le développement de produits spécifiques pour inciter les jeunes à la consommation. La taxe sur les prémix ne concernait que les boissons à base de spiritueux, on a donc vu fleurir des nouveaux prémix à base de vin « *Rosé pamplemousse, Rosé sucette (!), Fruit and wine* » ou à base de cidre.

Le lobby pour attirer les jeunes (et les femmes) passe par le « packaging », le prix et surtout la publicité.

Le **détricotage de la loi Evin** par nos élus ne va qu'amplifier le problème de la dépendance alcoolique pour le futur. Nous sommes dans une ère de fabrication du crétinisme et d'autres tares en tous genres chez nos jeunes.

La CAMERUP est intervenue à plusieurs reprises auprès des élus (Députés et Sénateurs) en les interpellant directement par courrier¹⁶ sur l'article 4^{ter} dans le cadre du PLMSS (*Projet de Loi de Modernisation de notre Système de Santé*) durant le second semestre 2015.

¹⁶ Un modèle de courrier sera joint en annexe au présent document (*annexe 1*).

L'article reprend le texte de l'article 62^{ter} introduit dans la loi « Macron » et qui avait été censuré par le Conseil Constitutionnel : « Ne sont pas considérés comme une publicité ou une propagande au sens du présent chapitre les contenus, images, représentations, descriptions, commentaires ou références relatifs à une région de production, à une toponymie, à une référence ou à une indication géographique, à un terroir, à un itinéraire, à une zone de production, au savoir-faire, à l'histoire ou au patrimoine culturel, gastronomique ou paysager liés à une boisson alcoolique disposant d'une identification de la qualité ou de l'origine, ou protégée au titre de l'article L. 665-6 du code rural et de la pêche maritime ».

Cet amendement ouvre donc un grand nombre d'exceptions à la loi Evin en ce qui concerne la publicité sur les alcools. La plupart des boissons alcooliques peuvent exciper une référence à une indication géographique ou au patrimoine culturel, gastronomique ou paysager. Elles pourront ainsi échapper à l'encadrement de la publicité prévu par la loi Evin et à l'obligation d'un avertissement sanitaire, leur promotion devenant totalement libre¹⁷.

Sortie de la domination psychiatrique :



⁷ Fascicule : Publicité sur les boissons alcooliques : les véritables objectifs du lobby de l'alcool (ANPAA 2015).

II – LES MOUVEMENTS D'ENTRAIDE

LES COMPETENCES :

Concernant les compétences, nous ne faisons ici que reprendre le texte proposé par Messieurs les professeurs REYNAUD et PAILLE dans le cadre du projet de document intitulé « **l'intérêt des patients experts dans les addictions** ».

Intérêts des mouvements d'entraide

Selon une enquête effectuée auprès des mouvements d'entraide¹⁸, ils agissent selon une méthode commune à tous :

- lieu d'intégration sociale de lutte contre l'exclusion ;
- valorisation de la personne dans l'écoute, le non-jugement de son ressenti de son expérience, de la souffrance, de la maladie ;
- lieu d'apprentissage d'une nouvelle gestion de soi au quotidien ;
- lieu d'expression du CARE comme technique de soin complémentaire aux systèmes plus classiques de soins du CURE (CARE est une expression anglo-saxonne signifiant : bienveillance, s'occuper de, prendre soin, porter attention, technique complémentaire indispensable aux systèmes de soins médicaux classiques, le CURE englobant les soins médicaux).
- lieu d'informations variées et approfondies ;
- forme de contre-pouvoir et de revendications ;
- lieu de grande disponibilité et de grande souplesse de fonctionnement ;
- place pour les échanges, la convivialité, l'amitié ;
- existence d'une solidarité proximale pour éviter une plus grande détresse psychique ;
- lieu de réel intérêt pour la personne : l'aider à s'en sortir, sauver sa vie en lui permettant de vivre mieux et longtemps.

Il s'agit d'abord de combler un manque auquel les soignants ne peuvent répondre y compris en termes de disponibilité alors que les mouvements d'entraide peuvent rencontrer des patients hors des structures de soins et à des horaires plus larges... En plus de ses témoignages la rencontre avec les mouvements d'entraide est motivante car elle incarne la possibilité d'un bon résultat.

Complémentarité avec les professionnels

Si le savoir « expérientiel » ou « profane » des mouvements d'entraide a longtemps été opposé au savoir « expert » des médecins, les années 1990 avec l'apparition des premiers réseaux ont permis de faire changer les représentations¹⁹. La prise en charge d'un patient alcoolodépendant est complexe et nécessite une offre de soins globale et pluridisciplinaire, dans laquelle les mouvements d'entraide sont des partenaires à part entière. Les groupes d'entraide offrent, par « leurs valeurs, l'accueil inconditionnel, la confiance, l'engagement et la puissance du témoignage »²⁰ (), un lieu privilégié d'information, de soutien, d'écoute et d'empathie, complémentaires à la prise en charge des autres intervenants.

¹⁸ Pain K., 2009

¹⁹ Paille F, 2012

²⁰ Claudon M, 2012

Leur rôle commence dès avant le soin en offrant à l'usager un accueil sans jugement qui lui permet de s'engager dans une réflexion puis dans un projet thérapeutique. Pendant les soins, le soutien des mouvements d'entraide permet à l'usager de poursuivre sa réflexion, de maintenir ou de retrouver des liens sociaux, de bénéficier de l'expérience des autres membres. Et enfin, après les soins, alors que la mission des professionnels est souvent limitée dans le temps (séjour, consultation...) et sur le terrain d'action (hôpital, cabinet...), les mouvements d'entraide poursuivent l'accompagnement de l'usager dans l'apprentissage d'une vie nouvelle, aidé par des personnes auxquelles il peut s'identifier.

Cette entraide apportée par les mouvements produit de nombreux effets : elle réduit les sentiments d'isolement, améliore le sens de l'identité, favorise l'appartenance à un groupe. Elle est aussi une source d'information et d'apprentissage de santé, et une source de « modèles » (témoignage d'un ami abstinent) pour l'acceptation et l'adaptation à un nouveau mode de vie. Ainsi, pour toutes ces raisons, les modes d'intervention des groupes d'entraide sont à accepter et respecter parce qu'ils sont complémentaires des interventions des professionnels. « Il y a donc naturellement une place, dans le processus thérapeutique, pour des personnes ayant une expérience subjective, les patients, tout aussi importante que l'expérience objectivée des personnels de soins »²¹.

E.T.P. (Education Thérapeutique du Patient).

Il y a également l'intégration des bénévoles dans les programmes E.T.P. avec les professionnels de santé, après une formation de 40 heures leurs confère un statut de « patient expert ».

Organisation Mondiale de la Santé en 1996 (traduit en français en 1998) donne une définition de l'Education Thérapeutique du Patient (E.T.P.) :

- L'éducation thérapeutique du patient a pour but de former les patients à l'autogestion et l'adaptation du traitement à leur propre maladie chronique, et à leur permettre de faire face au suivi quotidien.
- Elle contribue à réduire les coûts des soins de longue durée pour les patients et la société. Elle est essentielle pour une autogestion efficace et pour la qualité des soins des maladies de longue durée, même si les patients souffrant de maladies aiguës ne doivent pas en être exclus.
- L'éducation thérapeutique du patient doit être réalisée par des professionnels de santé formés à l'éducation du patient, et doit être conçue pour permettre au patient (ou à un groupe de patients et aux familles) de gérer le traitement de leur maladie et de prévenir les complications, tout en maintenant ou en améliorant leur qualité de vie.
- Son but principal est de produire un effet thérapeutique complémentaire à ceux de toutes les autres interventions (pharmacologiques, kinésithérapie, etc.).
- Elle vise à rendre le malade plus autonome par l'appropriation de savoirs et de compétences afin qu'il devienne l'acteur de son changement de comportement à l'occasion d'évènements majeurs de la prise en charge (initiation du traitement, modification du traitement, évènements intercurrents...), mais aussi plus généralement tout au long du projet de soin avec l'objectif de disposer d'une qualité de vie acceptable par lui.

²¹ Deccache A, 2003

Les Recommandations de Bonnes Pratiques

Ces travaux ont permis aux Recommandations de Bonnes Pratiques élaborées au niveau national, de situer les mouvements d'entraide comme des partenaires à part entière et de souligner l'intérêt de leur action :

Il existe un fort consensus d'experts, rappelé à l'occasion des conférences de consensus de la Société Française d'Alcoologie mettant en évidence le rôle et l'efficacité des mouvements d'entraide dans l'accompagnement et le suivi des patients et soulignant l'intérêt de leur action dans le réseau de la filière addictologique en partenariat avec les professionnels du soin.

Les orientations stratégiques de la CAMERUP sont encadrées par un projet associatif basé sur quatre axes :

Axe 1 : Accompagnement des personnes en prise avec des conduites addictives tant usager qu'entourage.

Axe 2 : Sensibilisation du public aux conduites addictives et aux risques qu'elles engendrent.

Axe 3 : Formation des bénévoles pour un meilleur accompagnement des personnes en prise avec des conduites addictives tant usager qu'entourage.

Axe 4 : Plaidoyer et communication.

Nos associations de base fonctionnent selon le principe de **l'auberge espagnole** où tout le monde est le bienvenu apportant ses compétences, ses connaissances, son savoir pour ce qui est des militants et sa présence, sa confiance, son écoute et ses moyens d'expression pour le membre arrivant.

Si nos associations fonctionnent sur un mode tribal où chacun se sent en lien avec les autres, reconnues et sécurisées, elles se gardent d'un fonctionnement clanique en se voulant ouvertes sur le monde et la société. Certains restent à vie dans l'association, mais d'autres, de plus en plus, sont de passage dans cette société devenue individualiste avec les nouveaux moyens de communication. Le pourcentage de personnes suivies qui poursuivent la fréquentation des groupes après sevrage ou cure est relativement faible, et pourtant une enquête de l'INSERM (*Institut National de Santé et de Recherche Médicale*) démontre que la fréquentation des associations d'entraide possède le meilleur taux de réussite surtout dans la première année d'abstinence²².

²² Enquête INSERM « Evolution des valeurs interpersonnelles et maintien de l'abstinence au cours du temps au sein des mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool » Boulze I. 2015

Actions thérapeutiques et perspectives

La place des mouvements d'entraide dans les soins est de l'ordre de :

- Approche individuelle.
- Approche groupale.
- Principe du « *self-help* » : être le moteur de son changement.
- Apprentissage « *vicariant* » : faire l'expérience des conséquences de ses actions.

Dans le contexte de l'efficiencia : « *le groupe peut-il s'auto-suffire ?* ».

Pour certaines situations l'association « **abstinente** » est la seule thérapie efficace, elle réussit là où les autres soins ont semblé inopérants.

Le mouvement peut permettre d'éviter les autres structures de soins, il maintient le patient dans son milieu familial et socioprofessionnel.

Il est « **rentable** » : pas de coût de soins (hormis subventions) / résultat positif.

Actuellement, il y a une complémentarité fréquente sans coordination formelle avec les acteurs de soins.

En amont et aval **les interventions de groupes font parties du programme** à certaines étapes du soin, l'accueil et l'inclusion dans et par le groupe nécessite une démarche personnelle. Les soignants ont une **injonction vague ou insuffisante** en la matière : « *ce serait utile d'aller dans une association* ».

Le patient trouve dans les réunions le modèle du « *semblable* », de la résonance avec le Moi mais aussi une confrontation à l'exemplarité (« eux ont réussi à être abstinents », l'association comme Sur Moi ou comme idéal du Moi, d'où une fréquente ambivalence voire un rejet du nouvel arrivant : « ça parle toujours alcool », « ils se disent abstinents et ils continuent de boire », « ça me redonne envie de boire », « c'est une secte »).

Il y a une collaboration informelle sans liaison précise entre soignants et associations d'entraide : pas d'objectifs précisés, peu de transmissions d'informations (secret professionnel).

Parfois peu de connaissances mutuelles... au patient de se présenter et de s'insérer (ou pas) dans le groupe. Quel projet à long terme dans le groupe ? Se construire une nouvelle identité, être reconnu, s'automatiser.

Le problème de la répétition : « *c'est toujours le même discours* », l'évolution se fait en devenant responsable du groupe (réparation, réinvestissement narcissique) ou consommateur à la demande (le groupe comme automédication, comme ressource ponctuelle ou régulière (« *j'en ai besoin* »)).

La rechute ne doit surtout pas être considérée comme un retour impossible dans le groupe.

Au niveau des évolutions par rapport aux nouveaux médias et aux nouvelles populations : nous devons nous adapter aux forums internet, aux techniques de coaching.

On a une image parfois stéréotypée des associations d'entraide contrastant parfois avec le développement de nouvelles structures (centre de jour), de nouveaux produits, de nouvelles populations (addictions sans produits), également l'apparition de groupe de self-help au sein de certaines structures.

Perspectives :

Nos perspectives doivent s'ajuster en précisant notre place dans le réseau addictologie :

Valoriser notre spécificité du terrain.

Développer des projets en direction de chaque « usager », en utilisant de nouveaux modes de communication, y compris lors des soins.

Relativiser la notion de témoignage et d'exemplarité (ou position d'expert) pour une recherche centrée sur les besoins du nouvel arrivant mais aussi du militant ou du soignant qui s'essouffle dans son engagement.

Se former et former.

Comprendre les freins à l'entrée dans un processus thérapeutique (stades de changements, analyse des résistances, techniques motivationnelles...).

Expliquer que les associations et les structures fonctionnent comme des « **Auberges espagnoles** », on y trouve ce que chacun apporte...

Participer aux études scientifiques sur les compétences psychosociales : résolution des problèmes et prises de décisions, pensée créative et pensée critique, relations interpersonnelles, conscience de soi et empathie pour les autres, gestion du stress et des émotions.

Mener une réflexion sur le manque, l'estime de soi, le Moi individuel et le Moi groupal, l'apprentissage de nouvelles compétences sociales et relationnelles.

Maintenir un dialogue constructif entre mouvements et structures de soins (soins aigus et soins de suite).

Etablir de nouveaux partenariats avec des structures et des organismes menant à une nouvelle approche et un nouveau public.

Collaborer avec les associations tant françaises qu'européennes œuvrant dans les mêmes optiques pour construire une stratégie commune d'action.

LES MOYENS :

A – HUMAINS :

« *C'est n'être bon à rien que n'être bon qu'à soi* » VOLTAIRE.

« **Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément.** ».

⚠ Cette citation d'Albert Einstein illustre bien l'importance du bénévolat et de la difficulté à le chiffrer.

Le premier moyen, et non des moindres, est le bénévolat de nos militants. Ce bénévolat qui est une **force** pour l'exécution de toutes les tâches de notre mission.

Mais, et c'est là un point à prendre en considération : **bénévole ne doit en aucun cas être synonyme « d'exploité ».**

Si le bénévole associatif est une personne qui donne de son temps il ne doit en aucun cas y être de sa cagnotte personnelle et encore moins familiale. Les frais inhérents à ses activités doivent bien évidemment lui être ristournés voire mieux, dans la mesure du possible, lui être avancés.

Ces heures de bénévolat ont une valeur puisqu'elles rapportent beaucoup à la société en rapport du coût pour l'exécution du même travail pratiqué par un professionnel.

Ces personnes nanties de bonne volonté et d'expériences personnelles doivent néanmoins être formées aux techniques d'entretien, d'animation, d'approche systémique, etc., ce qui sera du ressort de leurs fédérations ou de la CAMERUP.

Chaque militant a son rôle au sein de son association, de sa section et/ou antenne, et son activité est non seulement un travail utile aux autres mais également une thérapie de réinsertion, une reconnaissance et valorisation pour lui-même.

Dans nos associations, les militants ne sont pas que des anciens malades mais également bon nombre de conjoints, de personnes de l'entourage ou des personnes simplement convaincues du bien-fondé de nos objectifs.

Certaines personnes toujours en activité professionnelle, cependant motivées et compétentes, ne peuvent militer que de façon occasionnelle par manque de disponibilité.

Pour ces personnes, **il serait peut-être judicieux de revoir les conditions et les règles de mise à disposition des congés de représentations** (*de les étendre aux associations reconnues d'utilité publique par exemple à raison de quelques jours par an pour les congrès, assemblées générales et autres manifestations nationales, etc.*).

Le travail accompli par nos militants est bien cerné dans le paragraphe sur les compétences des associations d'entraide.

Tous nos membres ne militent pas, loin de là. Bon nombre sont encore dans des phases diverses de travail sur eux même.

La proportion de militants (*animateurs, accompagnants, préventeurs, formateurs, etc.*) par rapport au nombre d'adhérents peut être estimée à 1 sur 20.

Certaines de nos entités ont du personnel salarié pour la bonne gestion et l'administration de leurs structures.

B – FINANCIERS :

Nos associations comme toutes les associations ont besoin de moyens financiers pour pouvoir fonctionner, c'est le nerf de la guerre.

Ces ressources proviennent de rentrées propres comme les cotisations des associations affiliées, les quotes-parts sur cartes de membres, les abonnements aux journaux et la vente de documentations. Une précision importante, tous les membres ne règlent pas leur cotisation, bon nombre sont encore dans des situations de précarité telles qu'ils ne sont pas en mesure de le faire.

Autre précision à apporter, c'est que les bénéficiaires, qui participent à certaines activités, sont les proches du malade et ne payent pas de cotisation spécifique. Nous pouvons considérer que le ratio est de quatre (4) bénéficiaires par adhésion.

Bon nombre de militants offrent leurs frais de déplacement à leur association d'affiliation. Ces dons restent bien évidemment pour le fonctionnement des structures locales dont dépendent les donateurs.

En plus des ressources propres, il y a les subventions sur projets, sur actions, très peu le sont pour fonctionnement.

Elles proviennent d'organismes de tutelles comme :

La **DGS** (*Direction Générale de la Santé*),

La **CNAMTS** (*Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés*).

Également d'organismes comme la **MSA** (*Mutualité Sociale Agricole*) qui est la sécurité sociale agricole qui gère la santé, famille, retraite, accidents du travail des exploitants et salariés agricoles.

Le **FNDVA** (*Fonds National pour le Développement de la Vie Associative*) dont les crédits doivent servir à des actions de formations des responsables bénévoles et assurer le financement d'études, de recherches et d'expérimentations relatives à la vie associative.

Certaines associations affiliées peuvent bénéficier de subventions venant d'organismes tels que : mutuelles ou structures plus locales comme les conseils départementaux, régionaux ou encore les communes. Ces subventions servent au fonctionnement local et ne reviennent pas au national. Quoi qu'il en soit, **ces moyens financiers sont en restriction** et bien évidemment **insuffisants** pour permettre un fonctionnement optimum de nos structures qui pourraient être encore bien plus performantes.

Autre point à signaler, **la diversité et la complexité des dossiers de demandes** ainsi que les délais de versement des subventions mobilisant l'énergie de nos administrateurs à chercher des moyens de fonctionnement durant les premiers mois de l'année. Ceci en attendant **des versements tardifs** qui n'arrivent qu'au second semestre, ce qui oblige l'organisation des formations, forums et autres actions de manière concentrée et très souvent dans l'urgence au courant du dernier trimestre. La qualité de ces manifestations s'en ressentant bien évidemment.

C – OUTILS :

Dans le but de se faire connaître d'une part et d'appuyer les actions et interventions faites par les associations de terrain mais également pour informer les membres des activités nationales ou locales, les diverses fédérations et mouvements mettent à leur disposition du matériel sous formes diverses.

L'édition régulière de journaux ou bulletins apportent information et liaison entre les diverses structures locales.

Certaines associations ont fait le choix, **pour des raisons économiques** de remplacer le support papier par un support informatique « e-letter » du type Newsletter.

Pour se faire connaître, les structures nationales mettent à disposition des affiches, des flyers expliquant leur vocation basique : l'aide et l'accompagnement des personnes en difficulté avec les addictions et leur entourage. Ce matériel devrait trouver une place dans les lieux de passage ou de rencontre comme les cabinets médicaux, les dispensaires ou maisons de la santé, les structures hospitalières, en fait tout endroit susceptible d'intéresser un public pouvant être, directement ou indirectement concerné par la problématique de l'alcool, ou plus généralement liées aux addictions.

Pour les actions de terrain, prévention, information tout public, un matériel spécifique est édité sous forme de flyers, de fascicules, de dépliants pour les personnes rencontrées (jeunes en milieu scolaire, festif, moins jeunes dans les forums).

Pour les intervenants des supports informatiques (power-point, ...) sont confectionnés pour étayer les interventions faites par des personnes formées.

Pour le grand public, chaque mouvement ou fédération a un site internet présentant leur caractère social, ceci pouvant d'ailleurs être le cas pour certaines associations à structures régionales ou départementales.

Pour la CAMERUP, des affiches et des dépliants ont été diffusés aux acteurs locaux pour diffusion et affichage afin de faire connaître de manière plus large les différentes possibilités de contact (entraide puissance cinq) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le site internet www.camerup.fr permet de contacter d'un simple clic, une des cinq entités affiliées.

Ce lien étant par ailleurs réversible du site d'une association vers CAMERUP.

Une « *lettre de la CAMERUP* » devrait trouver une diffusion régulière pour informer l'ensemble des militants des actions et travaux des administrateurs dans le cadre de la défense de leurs intérêts, du travail de reconnaissance de leurs structures par les instances et partenaires, administrations tant françaises qu'internationales.

La confection et la gestion de ces outils ont un coup de plus en plus important et un complément de financement extérieur serait le bienvenu.

III – LES AXES D'INTERVENTION

La vocation basique de nos associations est l'accompagnement des malades alcoolodépendants et l'entourage mais, ce n'est pas le seul axe que nous nous donnons puisque nous pensons de notre devoir de mener conjointement des actions de prévention.

Ainsi, nous formons des membres pour animer des séances d'information/prévention dans différents lieux.

Notre projet associatif prévoit l'encadrement de l'accompagnement sous quatre axes :

Axe 1 : Accompagnement des personnes en prise avec des conduites addictives tant usager qu'entourage :

- **L'addiction** se caractérise par :
 - ✓ *L'impossibilité répétée de contrôler un comportement.*
 - ✓ *La poursuite d'un comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives.*
 - ✓ *Le comportement vise à produire du plaisir ou à écarter une sensation de malaise interne.*
 - ✓ *Ce qui signe l'addiction, ce n'est pas le produit mais l'utilisation qu'en fait le sujet.*
- **L'accompagnement** c'est :
 - ✓ *Aider les personnes et familles en prise avec des conduites addictives à être acteur de leur rétablissement vers un mieux-être psychique et physique, retrouver un équilibre social, et prévenir les risques et conséquences des conduites addictives.*
 - ✓ *Développer l'approche systémique familiale. Informer, sensibiliser et soutenir les familles afin qu'elles se positionnent face à cette problématique, et les encourager à poser des limites pour offrir un cadre structurant de la cellule familiale et sortir de la codépendance.*
 - ✓ *Proposer des espaces de parole et d'échanges à destination des familles, former les bénévoles à l'approche systémique.*
 - ✓ *D'une manière générale, accompagner les associations adhérentes à la réalisation de leurs missions d'accompagnement et d'entraide par le soutien mutuel.*
 - ✓ *Intégrer ou organiser des programmes ETP (Education Thérapeutique du Patient).*

Nous accompagnons le malade, mais il reste maître et acteur de son projet, même s'il fait le choix de la réduction de consommation.

La réduction des risques :

Les cinq associations appartenant à la CAMERUP sont unanimes sur ce sujet.

La réduction de la consommation est une réduction des risques bénéfiques aux consommateurs excessifs.

Quand il y a dépendance réelle, la consommation contrôlée n'est cependant pas tenable sur la durée. Dans ce cas de figure, la consommation contrôlée peut être un moyen à un certain stade du parcours de la personne en difficulté de faire le point, d'expérimenter les limites de cet outil et d'envisager dans un second temps l'abstinence comme objectif.

Cette prise de position issue de notre expérience sur le terrain est loin de faire l'unanimité y compris chez les professionnels de santé qui ne proposent parfois même pas l'abstinence.

L'abstinence choisie permet de retrouver une qualité de vie tant sur le plan personnel, familial, que professionnel ou autre. Pour les anciens malades alcooliques, l'expérience démontre qu'il n'y a pas d'alternative à l'abstinence librement consentie, totale et définitive. **L'action des associations s'inscrit dans la promotion d'un mode de vie hors addictions même si elle n'est pas prohibitionniste.**

Néanmoins si un malade souhaite tout d'abord tenter la **consommation contrôlée** il sera accompagné et encouragé à faire pratiquer un bilan pathologique complet, un accompagnement par des professionnels en addictologie (CSAPA) ²³ par exemple. Ceci tout en maintenant l'accompagnement avec groupes de parole, réunions, entretiens motivationnels, etc... tant pour lui que pour ses proches. Ceci pour réduire des risques auxquels ils sont, le malade et son entourage, exposés par les conséquences sanitaires, sociales et professionnelles connues depuis bien longtemps déjà de la pathologie alcoolique.



²³ CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Réduction de la consommation : (spécificité alcool)

La CAMERUP promeut une culture hors alcool et la réduction des risques dans tous ses aspects y compris la réduction de consommation si la finalité est l'abstinence pour les personnes dépendantes.

Cette politique est loin de faire l'unanimité y compris chez les professionnels de santé si l'objectif final n'est pas le hors alcool, qui très souvent proposent une complémentarité des stratégies pour atteindre le but.

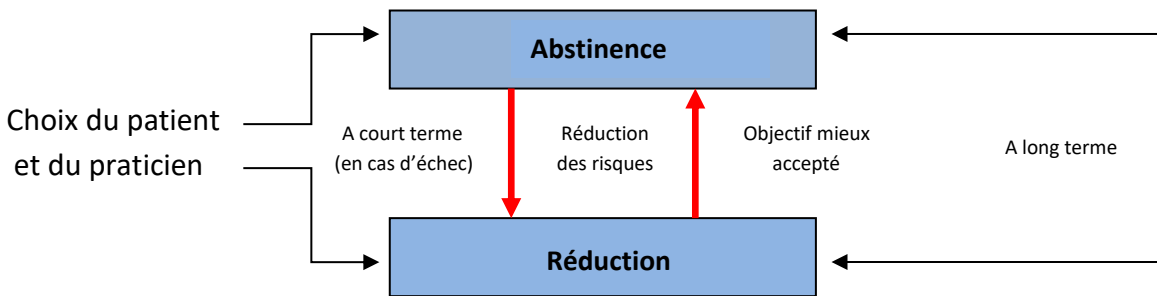


Figure 3 : Complémentarité des stratégies « d'abstinence » et de « réduction des risques » en alcoologie.
Source : Courrier des addictions n° 2 vol 16 2014.

Trop peu de patients acceptent à ce jour les soins qui leur sont proposés. Il est donc indispensable d'associer les nouvelles stratégies thérapeutiques à celle de l'abstinence. Les patients réticents à celle-ci pourraient donc être réceptifs à un programme fondé sur la réduction des consommations, plus proche de leurs attentes, qui devrait leur faciliter l'accès aux soins. Et on peut **leur présenter l'objectif d'abstinence** dans un deuxième temps de la prise en charge. Dans tous les cas la réduction avec un contrôle partiel des consommations, permettra de réduire les dommages liés à l'alcool. En fin de compte, il existe suffisamment d'arguments pour clore le débat opposant l'abstinence à la consommation contrôlée et ainsi développer leur complémentarité. ²⁴

Réduction du risque de surconsommation :

Les buveurs excessifs, encore en dehors de la dépendance, qui consultent les mouvements et qui sans s'astreindre à l'abstinence, sont en mesure d'accepter une réduction de leur consommation, représentent un succès et le premier pas vers le changement.

Réduction des risques de réduction de l'espérance de vie :

Plusieurs études ont en effet montré que toutes les formes de réduction de la consommation d'alcool favorisaient une diminution de la mortalité des alcoolodépendants avec un gain d'espérance de vie moyen de 8 ans. Plus la réduction de consommation était importante, plus l'espérance de vie augmentait. **L'abstinence était associée avec le taux de mortalité le plus faible.** ²⁵

²⁴ Benefits of alcohol reduction strategies B. Trojak, V. Meille, B. Bonin.

²⁵ Roerecke M Rehm J. Alcohol use disorders and mortality : a systematic review and meta-analysis. Addiction 2013.

Réduction des risques d'isolement :

Les réunions de groupes de paroles, activités de loisirs proposés par les associations aux personnes qui se sont retrouvées mises à l'écart voire au banc de la société et qui ressentent douloureusement cette solitude, permettent de retisser du lien social dans le groupe et hors du groupe.

Réduction des risques de précarité et de désocialisation :

La parole retrouvée, l'écoute sans jugement, la valorisation dans le groupe permet de redonner dans la durée la stabilité et de reconquérir une place dans la société.

Réduction du risque de perte de confiance en soi et de démotivation :

En lui redonnant de la valeur, du courage, de l'assurance, en lui faisant confiance, en la responsabilisant dans certaines des activités au sein des associations, la personne peut à nouveau se sentir utile, donner du sens à sa vie, être écoutée sans jugement : être **reconnue** et élaborer un projet de vie sans frustration.

Réduction du risque de ré-alcoolisation ou de manière plus générique : re-consommation :

La fréquentation régulière du groupe permet de trouver à tout moment un interlocuteur à son écoute, faisant abstraction de tout jugement.

Réduction des risques d'accidents et de maladies :

L'abstinence et son maintien dans la durée permet de reconstituer un capital santé physique et psychologique.

Réduction des risques futurs auprès des jeunes :

Elle se fait dans le cadre des actions de prévention en milieux scolaires de tous niveaux, en accord et en collaboration avec les instances de l'Education Nationale, des établissements privés et, également, sur les lieux festifs et autres lieux de rencontre avec les jeunes.

Réduction des risques chez les femmes en âge de procréer (SAF) :

Un travail en collaboration avec des associations comme « *Vivre avec le SAF* » nous permet de transmettre un message sincère, authentique et conforme comme lors de journées d'information.

S.A.F. des 6 septembre 2017 en la salle Laroque au Ministère des solidarités et de la Santé ainsi que celle du 12 octobre 2018 en l'amphithéâtre de l'hôpital de Mercy en Lorraine (*antérégion du Grand Est*), ou encore la journée à La Tessoualle en Maine et Loire.

Rien que ces trois exemples démontrent bien que ces journées sont dispensées sur les échelons nationaux, régionaux et départementaux.

A noter que ce thème était également à l'ordre du jour des journées CAMERUP de Strasbourg en 2017.

Charte du parcours de santé²⁶: usagers et professionnels s'inscrivent dans une relation partenariale. La relation entre l'utilisateur et les professionnels respecte le principe selon lequel **la décision finale appartient à l'utilisateur**.

Il va de soi que nos associations adoptent ce même principe dans le cadre de l'accompagnement du malade dans sa démarche de soins (*voir paragraphe accompagnement*).

Toutes ces mesures de réduction du risque participent à confirmer la nécessité du travail de terrain des bénévoles au sein des mouvements d'entraide dans le domaine de la santé et plus précisément concernant la problématique alcool. Toute personne est accueillie, considérée et écoutée, là où elle en est de son parcours et quelle que soit sa décision d'arrêter sa consommation ou de la réduire.

Le troisième item de l'axe 1 du projet associatif fait référence au **partenariat** en amont et en aval de la prise en charge.

Bien que le partenariat fasse l'objet d'un paragraphe spécifique dans le présent livre, il nous faut néanmoins, d'ores et déjà attirer l'attention sur un rapport de 2015 de la Conférence Nationale de Santé sur les droits des usagers qui rejoint nos préoccupations en la matière. Ce document intitulé « *Droits des usagers, relation partenariale et formation des professionnels de santé* ». Il y est fait mention entre autres, de l'implication des usagers et des représentants des usagers dans notre système de santé. **Nous aimerions y voir ajouté tous les acteurs concernés** puisque comme l'indique la définition de la santé :

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Cette définition est celle du préambule²⁷ de 1946 à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette définition de l'OMS n'a pas été modifiée depuis 1946. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient **affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon, voire des gamètes à celui de la personne âgée**.

Et, de fait, tous les acteurs œuvrant dans les catégories ci-dessus énumérées devraient, à un moment ou à un autre devenir des partenaires de nos structures et associations affiliées sur le plan national, régional et local.

²⁶ Charte du parcours de santé en annexe (*annexe2*).

²⁷ Préambule adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. 1946 ; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948. à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé.

La position stratégique de la CAMERUP entre les acteurs de terrain et les organismes de tutelles et partenaires fait d'elle un interlocuteur et un partenaire incontournable dans le domaine de la santé publique en France mais également sur le plan Européen où ses compétences sont mises à contribution dans le cadre, par exemple, de l'écriture d'une nouvelle proposition de stratégie européenne alcool avec des ONG ²⁸ comme EUROCARE ²⁹.

Un travail important se fait également auprès de l'entourage, famille, mais aussi amis, collègue de travail, etc.

Même si la notion de co-dépendant semble imparfaite, il n'en est pas moins évident que la vie de l'entourage se trouve modifiée d'une part mais surtout induite à la situation de la personne en difficulté et nécessite donc un accompagnement.

Ce dernier passant par :

- Un apprentissage de la maladie.
- Un retour d'expérience de personnes ayant vécu la même ou une situation proche.
- Retrouver l'envie de faire des projets.
- De pouvoir échanger, de parler, de permettre une approche systémique du malade.

ENTOURAGE

Nos associations accompagnent non seulement les malades mais également leur entourage : conjoints, enfants, parents et autres proches.

Ceci en les intégrant, si les personnes le souhaitent à divers ateliers dans le cadre de la réinsertion sociale, dans des groupes d'expression spécifiques entourage, tout comme plus rarement mais il en existe des groupes enfants. Pour ces derniers, les groupes sont encadrés par des professionnels spécialisés.

Les personnes de l'entourage peuvent participer à diverses activités mixtes dans le contexte de manifestations de loisirs ou autres organisées pour une approche différente des personnes entre elles.

Le travail avec l'entourage pouvant permettre une approche systémique pour aborder le malade sous un angle différent plus proche de son quotidien et d'évaluer au mieux les besoins d'une part ainsi que de voir ses objectifs non seulement dans un cadre personnel mais familial.

Il peut également y avoir, en première phase, un travail de protection conjugale primaire en leur communiquant des coordonnées pouvant permettre des appels d'urgences, etc.

Violences conjugales.


La Camerup et les associations affiliées sont, dans le cadre du Grenelle sur la thématique, intervenus pour y mettre en évidence et prendre en considération le rôle des substances psychoactives et surtout de l'alcool.

Certaines personnes de nos associations affiliées ont contribué activement aux ateliers régionaux organisés par les députés (es)rapporteurs auprès de Madame la Ministre en charge du Grenelle.

CAMERUP a, également, dans ce contexte, cosigné plusieurs documents comme des communiqués de presse avec les professionnels de santé engagés dans la même dynamique. Le

dernier intitulé « *Violences conjugales et confinement : les femmes et les enfants d'abord* » daté du 15 avril 2020 précisant les risques dans cette situation d'exception générée par la covid 19. A ce sujet la coordination a publié en juin 2020 un magazine en ligne titré « *violence intrafamiliale et confinement : une réalité augmentée* » (voir annexe 7) et visible en suivant le lien ci-dessous : https://www.camerup.fr/wp-content/uploads/2020/05/camerup_magazine-1S2020_violences_intrafamiliales.pdf

A noter que ce document à été qualifié d'exceptionnel et de complet par les professionnels de santé partenaires de ces actions.

 Attention une erreur de frappe sur « intrafamiliales » à l'origine doit être tapée en l'état pour accéder au document en ligne.



²⁸ ONG Organisations Non Gouvernementales.

²⁹ Eurocare – European Alcohol Policy Alliance.

Axe 2 : Sensibilisation du public aux conduites addictives et aux risques qu'ils engendrent.

- ✓ *Sensibiliser et réduire les risques et les dommages liés aux conduites addictives (chez la femme enceinte, les seniors, en milieu festif, judiciaire et professionnel) :*
- ✓ *Développer « l'aller vers » lors de ces événements sans attendre que les jeunes viennent vers nous en leur proposant des outils visant à informer et à réduire les risques.*
- ✓ *Intervenir en milieu professionnel.*
- ✓ *Intervenir auprès des femmes enceintes sur les risques liés à l'alcoolisation pendant la grossesse.*

- ✓ *Une **formation continue** afin de développer nos connaissances et nos compétences.*
- ✓ *De la documentation pédagogique adaptée pour étayer nos interventions dans les diverses strasses de la population.*
- ✓ *Des **moyens** contribuant à la valorisation du bénévolat et au dédommagement des frais investis (déplacements, repas, etc.).*
- ✓ *Une **reconnaissance des professionnels** de santé et du social sans a priori du militant bénévole.*

Les seniors :

Des idées préconçues, des représentations ou des préjugés faussent l'approche que l'on a sur la relation entre la vieillesse et les psychotropes. Si la relation avec les médicaments est souvent considérée comme tout à fait normale ce n'est pas toujours le cas. Les ordonnances à rallonge prescrites par les médecins ont un effet tranquilisant au sein des proches et des patients eux-mêmes mais sont souvent à caractère excessif.

L'excès de consommation de médicaments chez les personnes âgées est un problème de santé publique reconnu.

Concernant l'alcool, là également, une certaine tolérance en raison de l'âge fait que l'entourage, famille et même professionnel du sanitaire et du social ont des idées du type : « *à son âge, cela ne peut plus lui faire grand mal, un petit verre ...etc.* ». On oublie plusieurs choses ; tout d'abord que toutes les pathologies dues à l'âge fragilisent la relation avec les substances psychoactives surtout, s'il y avait une consommation importante par le passé. D'autre part avec toute la médication quantitative qui leur est prescrite, il y a de très fortes probabilités d'interférences néfastes entre les deux produits : médicament / alcool.

Si le « petit plaisir » du verre de vin chez l'aïeul est une réalité, il faut bien veiller qu'il ne se transforme pas en « grand drame » en raison d'une négligence, faute de contrôle d'un éventuel amalgame entre des principes actifs pouvant générer des risques graves.

Concernant les risques d'accidents, les déséquilibres amplifiés par l'alcool et/ou les médicaments, les risques d'endormissement avec la cigarette entre les doigts, etc. sont à prendre en compte au quotidien.

Des **interventions en milieu carcéral** sont également de mise mais encore de manière insuffisante. Ces interventions se font principalement auprès des personnes en délits sous emprise de l'alcool en collaboration avec le SPIP (*Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation*) ou le médecin de l'unité sanitaire. Elles peuvent se faire en amont (injonctions ou obligations de soins – bracelet) ou en centre de détention et maison d'arrêt avec le conseiller d'insertion (visite individuelle en maison d'arrêt et groupe de parole en centre de détention).

Ces actions devraient se voir amplifiées suite à un entretien avec des représentants de l'administration pénitentiaire. Une convention nationale devrait être établie avec le bureau des politiques sociales d'insertion et d'accès aux droits.

Un appel aux **volontaires** se fera courant 2016 à toutes les associations affiliées à la CAMERUP pour recruter des personnes qui auront une formation.

Depuis 2016 un certain nombre de formations se tiennent annuellement sur 2 ou 3 jours. Depuis, plusieurs conventions ont été signées avec les établissements pénitentiaires et les associations de réinsertion.

De plus en plus de demandes d'information et de prévention se font dans le contexte privilégié des **chantiers d'insertion** ou de la **formation professionnelle** pour adultes et ce, dans tous les domaines.

Des **actions spécifiques**, comme pour le **S.A.F.** (*Syndrome d'alcoolisation Fœtale*) font également l'objet en certains endroits d'actions spécifiques ou occasionnelles (en particulier le 9 septembre, journée mondiale du SAF).

Des outils pédagogiques propres à chaque association comme des flyers, des livrets, et des films ou des diaporamas type « PowerPoint » sont utilisés dans tous ces lieux pour animer ces sessions d'information de prévention et d'éducation des stagiaires.

En 2017 la CAMERUP a organisé en partenariat avec « Vivre avec le SAF » une grande journée d'information en la salle Laroque au Ministère des solidarités et de la santé avec, l'intervention de Madame La Ministre de la santé pour le discours d'ouverture.

Une autre manifestation importante sur la thématique s'est tenue en l'amphithéâtre de Mercy – « C.H.R. Metz-Thionville ». Une autre réunion décentralisée a été organisée à La Tessoualle en Vendée avec des intervenants régionaux sur la thématique.

Une autre opération d'envergure devrait être envisageable dans le futur.

Un focus particulier est également abordé dans le cadre du droit aux soins des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité en difficulté avec les substances psychoactives. Au sein de la CAMERUP, les Amis de la santé sont signataires de la convention AREAS dans le cadre du « Droit à l'oubli » et la possibilité de s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé.

Les associations sont des acteurs essentiels en promotion de la santé :

LA PREVENTION :

Selon la définition la plus classique, la prévention vise à « anticiper un dommage et à faire le nécessaire dans le but de l'éviter ». C'est la prise de conscience d'être vulnérable à un risque ou une maladie redoutée qui conduirait une personne à agir de manière à s'en prémunir.

La prévention est un concept référé à la maladie, dont on distingue habituellement trois niveaux selon l'OMS (*Organisation Mondiale de la Santé*).

- La **prévention primaire** qui comprend « tous les actes destinés à **diminuer l'incidence d'une maladie** dans une population, donc à **réduire le risque d'apparition de cas nouveaux** ». Elle se situe en amont de l'apparition des maladies.
- La **prévention secondaire** qui comprend « tous les actes destinés à **diminuer la prévalence** d'une maladie dans la population, donc à **réduire le nombre de malades** en réduisant la durée d'évolution ». Elle se situe à l'extrême début de la maladie et prend en compte le dépistage précoce et le traitement des premières atteintes.
- La **prévention tertiaire** qui comprend « tous les actes destinés à **diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récives** dans une population, donc à réduire au maximum les invalidités fonctionnelles consécutives à la maladie ». Cette conception étend la prévention au domaine de la **réadaptation et de la réinsertion professionnelle et sociale**.³⁰

Nous parlerons dans ce paragraphe de la prévention primaire et plus précisément de la **prévention comportementale**. Il s'agit des politiques visant à inciter les individus ou les populations à diminuer ou à abandonner leurs comportements à risques pour eux-mêmes ou pour les autres.

Depuis bon nombre d'années déjà, nos associations ont, de manière unilatérale, fait le choix de ne pas uniquement se consacrer au curatif mais également au préventif.

En effet, pourquoi attendre que les personnes tombent dans la dépendance aux produits si l'on peut, en amont, mettre des actions d'information et de prévention pour leur faire connaître les risques et les dangers non seulement des substances psychoactives mais aussi des différents modes de consommations à court, moyen et long terme. Nos intervenants ont eu, en plus des stages techniques, des formations spécifiques en communication.

L'approche prévention sur le risque « addictions » et plus particulièrement « alcool » s'effectue dans différentes strasses de la population à commencer par les enfants, adolescents, jeunes, adultes et même seniors.

Les milieux d'interventions peuvent être variés comme **scolaire, professionnel, festif et même plus spécifiques comme chantiers d'insertion et établissements pénitentiaires**, très souvent après une analyse de situation faite par les instances demandeuses.

³⁰ Démarche qualité pour les associations intervenant en promotion de la santé *INPES page 32*.

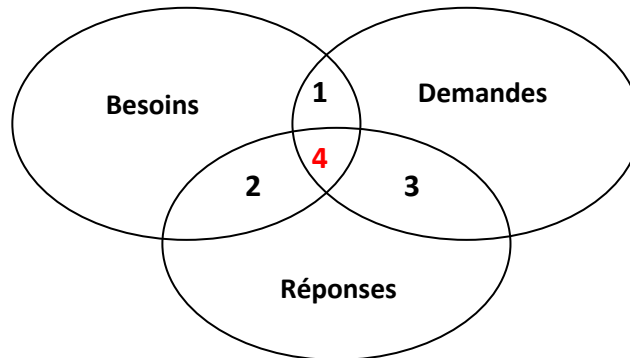
Exemple de procédure d'analyse de situation :

Analyse de situation

(Diagnostic (△) de santé communautaire)

Besoins :

Connaissances des
Problématiques locales.
Priorités de santé institutives.
Statistiques locales.
Dossiers.
Bibliographie.
Public.
Pathologies.



Demandes :

Questionnaires.
Entretiens informels.

- 1 - Zone de mécontentement.
- 2 - Zone d'inefficacité.
- 3 - Zone de gaspillage.
- 4 - Zone d'efficacité.

De manière unanime, la précocité de la consommation est considérée comme un risque majeur pour la santé (*au sens OMS du terme, voir encadré page 34*) et c'est dès le milieu scolaire que nous entamons nos actions dans le cadre d'interventions cadrées ou sur sollicitation de l'infirmière scolaire ou de la direction.

Certaines de nos associations affiliées possèdent un agrément d'association éducative complémentaire de l'enseignement public dispensé par l'inspection académique pour les établissements de leur zone.³¹

Beaucoup d'actions sont donc menées auprès de la **population des jeunes dans le cadre scolaire, étudiant ou même festif.**

Collèges, lycées, publics ou privés, lycées agricoles, maisons rurales, discothèques et autres lieux de rencontre permettant le contact avec la jeunesse sont mis à profit pour la prévention.

Il est bien évident que l'approche, les supports et les interventions sont adaptées au public récepteur et nos actions peuvent se décliner seules ou en partenariats ce qui permet d'affiner les interventions par thématiques dans le cadre, par exemple, de semaine de santé dans un établissement scolaire ou dans le cadre de forums organisés dans le cadre des CESC (*Comités d'Education à la Santé et Citoyenneté*).

³¹ En annexe : un modèle d'arrêté rectoral donnant agrément d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (*annexe3*).

Les **actions dans le milieu professionnel** déclinent en plus des risques santé, des thèmes comme : « *Quels sont les acteurs au sein des entreprises ?* » de la direction aux collègues de travail en passant par le médecin du travail, le CSE (*Comité Social et Economique*) remplaçant le CHSCT (*Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail*). Également abordé, « *le comportement de l'encadrement* » ou encore les outils à disposition comme « *la législation* », « *le code du travail* », « *le règlement intérieur* » ou « *le document unique d'évaluation des risques* ».

Les associations peuvent intervenir sur appel pour **former** l'encadrement, **assurer la prise en charge de personnes à risques** dans le cadre de l'accompagnement aux soins, voire même **l'animation de groupe de parole** au sein même de certaines entreprises tout comme elles peuvent **organiser la mise en place d'un groupe de recherche et d'action** et d'en assurer l'animation avec une méthodologie rigoureuse et éprouvée.

Dans le cadre de l'accompagnement des **personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité**, il y a nécessité d'établir d'autres partenariats.

Les CCAS (*Centre Communaux d'Action Sociale*) en mairie, les associations caritatives (*Secours catholique, populaire, Emmaüs, etc.*), les foyers d'hébergements, sont tous des lieux qui ont certainement besoin d'assistance pour gérer des personnes en difficultés avec des substances psychoactives. Il serait simple pour nos bénévoles de base de se signaler à ces structures.

Un travail sur le droit aux soins de ces personnes, de manière générale non seulement sur la problématique addictologique, est engagé en collaboration avec France Assos Santé tout au moins en régions.

Force est de découvrir que pour la personne lambda la relation alcool / précarité (ou l'inverse) n'est pas évidente du tout.

Or tous nos bénévoles connaissent des personnes qui ont tout perdu, travail, famille, maison, permis et voiture. Peut-être que, certains d'entre eux l'ont vécu personnellement.

La résilience ne peut se faire que si elle est encouragée, maintenue au quotidien et c'est là aussi l'un des rôles d'accompagnant de nos militants. Rôle qui, pour être efficace, doit-être encouragé et ne pas devenir du pigeonnage.

Les frais investis, surtout en déplacement à pas d'heure, doivent être remboursés. Un rapide calcul permet de constater le gain pour la société en comparant le coût du bénévolat et le coût pour l'identique fait par un professionnel du sanitaire ou social, voire les deux.

Un focus devant être porté sur les structures d'accueil pour les patients souffrant des syndromes de Wernicke, Korsakoff ou autre SAF. Un manque évident de structures spécialisées pour ces pathologies difficiles est reconnu en France.

Autre point sur ces sujets est la mise sous tutelle de ces malades qu'il faudrait évidemment laisser aux familles surtout si elles le souhaitent. La rupture de « l'isolement » étant déjà dramatique alors cette condition permettrait d'éviter une coupure totale avec les seuls points de repères probables qu'ils ont encore.

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT :

L'AIDE :

L'aide et l'accompagnement sont la vocation basique, historique, de nos associations. Ces activités s'articulent autour du malade et de son entourage.

Les techniques d'approche et d'accompagnement sont variables selon les situations, et selon les « *déontologies* » spécifiques à chaque association cela même jusqu'au niveau local.

L'accompagnement s'effectue sur la durée.

Une étude de 2009 de Karine Pain³² démontre en 10 points, l'utilité des mouvements d'entraide et leur manière commune d'action.

1 – Lieu d'intégration sociale de lutte contre l'exclusion. (*Voir page 32 paragraphe réduction des risques d'isolement et réduction des risques de précarité et de désocialisation*).

2 – Valorisation de la personne dans l'écoute, le non-jugement de son ressenti, de son expérience, de la souffrance, de la maladie. (*Page 32 paragraphe : réduction du risque de perte de confiance en soi et de démotivation*).

3 – Lieu d'apprentissage d'une nouvelle gestion de soi au quotidien. (*Accompagnement non seulement dans la gestion de la maladie mais également être « acteur » de sa santé :*

5 points à aborder :

- *La nutrition,*
- *L'activité physique,*
- *La dimension plaisir,*
- *Le lien social,*
- *La gestion du stress.*

(Il est important d'aborder également le sommeil et la santé mentale).

4 – Lieu d'expression du CARE comme technique de soin complémentaire aux systèmes plus classiques de soins du CURE (*CARE est une expression anglo-saxonne signifiant : bienveillance, s'occuper de, prendre soin, porter attention, technique complémentaire indispensable aux systèmes de soins médicaux classiques*).

5 – Lieu d'informations variées et approfondies.

6 – Forme de contre-pouvoir et de revendication.

7 – Lieu de grande disponibilité et de grande souplesse de fonctionnement.

8 – Place pour les échanges, la convivialité, l'amitié. (*Rappel de la page 22 : Nos associations de base fonctionnent selon le principe de l'auberge espagnole où tout le monde est le bienvenu apportant ses **compétences**, ses **connaissances**, son **savoir** pour ce qui est des militants et sa **présence**, sa **confiance**, son **écoute** et ses **moyens d'expression** pour le membre arrivant*).

³² Thèse de doctorat : les associations d'entraide et le rétablissement post alcoolique par Madame Karine PAIN, docteure en psychologie de la santé Université de Rennes 2.

9 – Existence d’une solidarité proximale pour éviter une plus grande détresse psychique.

10 – Lieu de réel intérêt pour la personne : l’aider à s’en sortir, sauver sa vie en lui permettant de vivre mieux et longtemps. (*Page 32 paragraphe : réduction des risques de réduction de l’espérance de vie*).

Les contacts :

Se font de multiples façons :

- Appels téléphoniques.
- Liens sociaux (internet).
- Lors de permanences en milieu hospitalier.
- Lors de permanences dans les locaux de l’association.
- Visites à domicile sur appels (malade ou conjoint).
- ⚠ ***Toujours un minimum de deux (2) personnes lors des visites à domicile et toujours avec accord du malade.***
- En centres de soins.
- Sur conseils de proches, de médecins, d’anciens malades.
- Grâce aux affiches ou documentations.
- Grâce aux sites internet.
- Dans les associations caritatives (*Resto du cœur, secours populaire, etc.*).
- Par les CCAS (*Centre Communal d’Action Sociale*).

La liste et les coordonnées des associations d’entraide devraient obligatoirement figurer sur les notices d’utilisation de tous les médicaments ayant un rapport évident avec la maladie alcoolique. (Au moins les références de la CAMERUP : téléphone et site internet).

L’accompagnement :

Ce terme désigne toutes les actions contribuant à l’autonomie en santé.

« L’accompagnement à l’autonomie en santé met en œuvre des actions d’information, d’éducation, de conseil et de soutien destinées à toute personne, ou à son entourage, éprouvant une vulnérabilité en santé, dans une visée de renforcement de ses capacités à opérer ses propres choix pour la préservation ou l’amélioration de sa santé ».³³

³³ Charte du parcours de santé conférence Nationale de santé CNS

Lors des premiers contacts des liens se créent avec le ou l'un des « *visiteurs* » et il se peut que ce dernier devienne le référent du patient pour construire avec lui un parcours de soins et l'élaboration d'un projet avec ses objectifs, ce peut être un autre militant qui joue ce rôle, sur proposition de l'association ou sur affinité lors d'une réunion ou groupe de parole. *(Il est évident que le facteur disponibilité est très important surtout au début de la prise en charge, le malade ayant besoin d'être écouté et entendu).*

Les membres accompagnants ont une formation à la relation d'aide pour mieux gérer les difficultés et ne pas se perdre dans la souffrance de l'autre.

L'accompagnement de la personne en difficulté se fera selon les règles de la charte du parcours de santé de la Conférence Nationale de Santé.

Nous prenons avec la personne en difficulté les décisions concernant sa santé.

Chaque individu est acteur de sa propre santé et, est reconnu comme tel.

Les relations reposent sur le partage d'une information claire et loyale.

La démarche de soins, selon les souhaits du patient, ne pourra se faire qu'avec des acteurs du milieu de prise en charge de la problématique addictologie.

L'engagement :

Certaines associations pratiquent l'engagement. Il s'agit d'un engagement écrit de rupture avec l'alcool pour une durée déterminée et renouvelable qui est proposé (non obligatoire) et cosigné par le membre actif accompagnant. Il est un soutien qui permet au malade de formuler ses motivations. L'écoute et le dialogue lui permettent de retrouver la confiance perdue et de reconstruire son identité.

Un regret, la quasi obligation pour les associations de passer par un médecin généraliste pour une prise en charge de sevrage dans une structure hospitalière. Pour ce motif il est à noter que sur la fiche de suivi du malade ne figure jamais l'accompagnement par une association, elle démarre par le médecin généraliste dans le meilleur des cas (même si l'association est le premier acteur vu par le patient) **ce qui ne permet pas de recenser officiellement le travail en amont des associations d'entraide.**

Rappel de l'axe 1 du projet associatif de la CAMERUP :

Optimisation de l'accompagnement :

- ✓ *Proposer au malade **une offre de soins adaptée à son projet** en conformité avec les recommandations de bonne pratique.*
- ✓ ***Personnaliser avec le patient** l'élaboration de **son projet** thérapeutique.*
- ✓ *Permettre un accompagnement cohérent en lien avec les partenaires en amont et en aval de la prise en charge, ce qui suppose de **développer des partenariats efficaces et de qualité.***
- ✓ *Informer et accompagner l'**entourage** du malade sur le long terme.*

Pour une efficacité de la prise en charge certaines règles et connaissances sont obligatoires d'où le troisième axe du projet associatif CAMERUP.

Axe 3 : Formation des bénévoles pour un meilleur accompagnement des personnes en prise avec des conduites addictives tant usager qu'entourage.

LA FORMATION :

Par le biais de la formation, la coordination devient une organisation apprenante qui hisse les compétences acquises. Le capital humain des associations est un atout considérable qui nécessite d'être valorisé par le développement des capacités de ses bénévoles. La retranscription des connaissances au sein de nos structures profite tant aux usagers qu'aux bénévoles qui apprennent de nouvelles pratiques et les mettent en œuvre. La coordination, avec le concours des associations affiliées, doit organiser cette transmission des savoirs et évaluer les bénéfices issus de la formation des militants aussi bien à court terme qu'à moyen ou long terme.

En plus du contexte économique actuel qui génère de plus en plus de personnes en situation de désœuvrement, de précarité et de souffrance qui ont recours aux substances psychoactives pour échapper ne serait-ce qu'un instant à leur quotidien, notre ambition de qualité au niveau de nos interventions de prise en charge nécessite de plus en plus de compétences et d'intervenants qualifiés.

Pour ce faire les actions de formation doivent être amplifiées d'une part, pour former des formateurs et d'autre part, former de nouveaux militants sur le terrain.

À ce jour, les financements arrivant en fin d'année calendaire, il n'est pas envisageable d'avoir une efficacité optimum en un laps de temps restreint.

Des sessions de formation sont dispensées sous l'égide de la coordination, qui propose ses thèmes à la Direction Générale de la Santé et les formations sur l'approche systémique, par exemple, ont été retenues dont l'objectif :

« Être mieux à même de contribuer à l'accès à une vie hors alcool et aider les personnes et familles accompagnées à franchir les étapes pour recouvrer leur plein potentiel de vie dans ses différentes dimensions » a été bien compris.

La formation permet :

- ✓ D'acquérir des compétences pour les accompagnateurs.
- ✓ D'acquérir et de mettre à jour des connaissances pour les acteurs de prévention.
- ✓ D'assurer une continuité malgré le renouvellement des acteurs.
- ✓ D'accéder à l'animation des groupes de parole.
- ✓ D'impulser une dynamique à l'action de l'association.

La pertinence de la prise en charge des patients, de leurs familles représente un enjeu majeur et constitue une priorité stratégique de notre association. Cette démarche privilégiera les axes suivants :

- ✓ *Connaître les structures d'accueil et les centres d'hébergement d'urgence.*
- ✓ *Être reconnu par ces structures comme des partenaires à part entière.*

- ✓ *Pouvoir faire appel aux instances sécuritaires en étant considérés comme des interlocuteurs reconnus.*
- ✓ *Connaître et collaborer avec les structures sanitaires et sociales de quartier, de ville, de communautés de communes ou d'agglomération.*
- ✓ *Reconnaître officiellement notre devoir de réserve au même niveau que le secret professionnel pour permettre avec tous nos partenaires un travail sans réticence pour non seulement une question sécuritaire, mais également qualitative.*

Cet axe sera en grande partie repris dans le paragraphe « **Partenaires** ».

Le dernier item de l'énumération ci-dessus doit faire l'objet d'un développement tout à fait spécifique car cette notion de « **secret professionnel** » est, plus qu'un frein, mais carrément un barrage dans certaines démarches d'approches ou de collaborations dans le contexte de la prise en charge des malades et de l'entourage. Certaines « *structures* » ne permettent même pas un simple travail d'écoute mésestimant les compétences des bénévoles, elles annoncent systématiquement une fin de non-recevoir à une collaboration d'aide à la personne.

Lorsque nous entamons une démarche par un simple message demandant à l'interlocuteur de ces structures de demander aux patients s'ils « **souhaitent rencontrer une personne du milieu associatif** » pour les aider et les accompagner dans une démarche de soins, il y a bien souvent un refus.

A noter que ce type de réaction est bien plus rare auprès des interlocuteurs équivalents dans le monde des entreprises ou de l'éducation nationale où il est même possible d'envisager un travail sous le sceau du « **secret partagé** ».

Le **statut du bénévole associatif en accompagnement dans la thématique alcool** est à définir exactement, avec une charte et une convention, or même le statut de patient expert, dans le cadre du « **secret partagé** », notre demande n'étant pas de dévoiler le dossier du malade.

La connaissance des structures d'accueil est d'ordre local et se fait selon les possibilités, les affinités, sans réelle organisation, sauf quelques cas de travail en réseaux, là où ceux-ci existent. Un travail bilatéral de reconnaissance entre associations et professionnels est à faire et à entretenir dans les deux sens. Des conventions de partenariat sont en projet avec certains organismes ou associations pour améliorer les démarches de prise en charge dans le parcours de soin des malades.

Des réunions « **d'acteurs en addictologie** » à fréquences régulières, devraient se tenir dans tous les territoires de santé, ceci entre professionnels du sanitaire et social et les associations. Cela est une pratique encore trop peu établie. Ces rencontres permettant entre autres de **se tenir au courant** de toutes évolutions dans les diverses structures de prise en charge.

Lors de certaines démarches, à domicile par exemple, il doit pouvoir être fait appel aux instances sécuritaires locales pour protéger non seulement les bénévoles mais surtout l'entourage lorsque des dérives de violence (physique ou verbale) sont constatées.

Au niveau local encore, une **connaissance de toutes les structures impliquées** doit être établie comme les CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*), les assistantes sociales de secteur, les infirmières des établissements scolaires, les praticiens de tous niveaux, les éducateurs de rue, enfin tous les acteurs concernés. Là également, **des réunions régulières de tout ce monde doivent être encouragées.**

L'intérêt du malade et de son entourage doit être la priorité et seule une action commune avec une connaissance et reconnaissance parfaite des différents acteurs permettra une efficacité de la qualité de la prise en charge.



LE RENFORCEMENT DU ROLE DES ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE :

Il existe une forte unanimité d'experts, à l'occasion des conférences de consensus de la Société Française d'Alcoologie, mettant en évidence le rôle et l'efficacité des mouvements d'entraide dans l'accompagnement et le suivi des patients addicts et principalement alcoolodépendants en soulignant l'intérêt de leur action dans le réseau de la filière addictologique en partenariat avec les professionnels du soin.

La place en tant que représentant des usagers dans les différentes instances du dispositif de soin est de mieux en mieux acceptée, reconnue et officialisée, tant dans les différents textes réglementaires que par les partenaires professionnels de la thématique. Leur présence est d'ailleurs obligatoire dans les commissions des structures de soins comme les CRUQ (*Commissions des Relations avec les Usagers et la Qualité de la prise en charge*) par le passé et maintenant le R.U. (*Représentant des Usagers*) ayant pour rôle de défendre et de veiller au respect des droits des usagers du système de santé. Pour cela il peut siéger dans des instances, dans des commissions, ou encore participer à des groupes de travail.

Les lieux où le représentant des usagers peut siéger sont multiples. Il peut en effet intervenir au niveau d'un établissement ou au sein d'une instance de santé publique ayant un rayonnement départemental, régional ou national.

Le regroupement au sein de la CAMERUP permet une meilleure visibilité, une plus grande force (**l'entraide puissance 5**) et une véritable représentativité au plan national et même international. CAMERUP, de par sa position dans l'organigramme entre les instances et la base, a une place de choix dans le domaine de la communication et l'expression des doléances de toutes les personnes (malades et militants) avec les organismes de tutelle, les partenaires, les structures soignantes, etc.

Néanmoins, force est de constater qu'il y a encore des « **oublis** » ou des comportements « **d'exclusion** » de nos acteurs.

Instances officielles.

Il serait de bon aloi que les structures nationales officielles reconnaissent elles aussi le rôle des mouvements et en fassent référence dans leurs documents à grande diffusion. (INPES : *Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé*).

De la même manière, une meilleure reconnaissance par les ARS (*Agences Régionales de Santé*) serait souhaitable. On constate en certains lieux peu de considération pour le travail associatif.

Médias :

Là, il y a une ignorance totale de nos structures, lobbying oblige (sauf quelques revues spécialisées qui d'ailleurs ne citent pas toutes les associations d'où l'intérêt de la CAMERUP qui sous, sous une

seule appellation regroupe cinq associations ou mouvements d'importance nationale). Il pourrait y avoir des règles sur le droit d'expression plus contrôlées ou contrôlables en la matière.

Médecine généraliste.

Si ces partenariats sont réels avec les professionnels spécialisés en addictologie, il n'y en a que **très peu avec la médecine généraliste** qui semble ignorer les groupes d'entraide tout en se plaignant d'une part de la méconnaissance des structures et filières existantes, et d'autre part de leur surcharge de travail ne permettant pas l'écoute des malades, pourtant primordiale.

Une **reconnaissance des bénévoles par les omnipraticiens** serait un premier pas.

(Propos d'un généraliste à la mère d'un patient : « *Parce que vous croyez que ces clowns des associations vont pouvoir vous aider ?* ». Ces propos datent de 2015).

Assistants sociaux de secteur.

L'accompagnement comprend, nous l'avons déjà évoqué, la prise en charge de l'entourage, la resocialisation de toute la cellule familiale, l'aide contre la précarité générée par la situation, le suivi de la scolarité et le bien-être des enfants et bien d'autres choses encore où **l'assistance des services sociaux** est primordiale. Or très souvent, le **secret professionnel justifie un manque de coopération avec les associations.**

Information d'ordre pathologique.

La liste et les coordonnées des associations d'entraide devraient obligatoirement figurer sur les notices d'utilisation de **tous les médicaments ayant un rapport évident** avec la maladie alcoolique. (Au moins les références de la CAMERUP téléphone et site internet).

Financement.

L'action des mouvements d'entraide, bien que menée par des bénévoles, entraîne un **coût de fonctionnement** mais le bénévolat a ses limites et les frais de déplacements, d'hébergement, de repas ne doivent pas provenir de la bourse familiale.

Le **bénévolat est un investissement économique des plus rentables** pour la société et **il doit être entretenu et soutenu.**

Cette action de santé publique doit être **soutenue financièrement** par les pouvoirs publics.

N'oublions pas les économies réalisées par l'état du fait de l'accompagnement associatif.

Il y a une disproportion flagrante entre l'économie réalisée et les subventions perçues.

Un réajustement du financement de fonctionnement de nos structures devrait être revu à sa juste valeur.

Quelle perte d'énergie et de temps consacré à la recherche de subsides pour permettre un fonctionnement de qualité de nos associations !

Les associations et mouvements :

Il existe également des perspectives communes au niveau de nos associations déjà évoquées plus haut comme **garder la spécificité du terrain**.

Les visites à domicile, les permanences dans des lieux de proximité, des hôpitaux, des maisons de quartier ou de la santé, les réunions et animations de groupes de parole. La prise en charge de l'entourage fait partie intégrante de ce travail de terrain au quotidien.

Développer des projets en direction de chaque « usager », en utilisant de nouveaux modes de communication, y compris lors des soins.

Se rapprocher des personnes en sevrage ou en cure afin de les aider dans la reconquête d'un mode de vie hors alcool et au retour à une vie sociale normale.

Relativiser la notion de témoignage et d'exemplarité (ou position d'expert) pour une recherche centrée sur les besoins du nouvel arrivant mais aussi du militant ou du soignant qui s'essouffle dans son engagement.

Se former et former.

Comprendre les freins à l'entrée dans un processus thérapeutique (stades de changements, analyses des résistances, techniques motivationnelles...).

Expliquer que les associations et les structures fonctionnent comme des « **Auberges espagnoles** », on y trouve ce que chacun apporte...

Mener une réflexion sur le manque, l'estime de soi, le « **Moi** » individuel et le « **Moi** » groupal, l'apprentissage de nouvelles compétences sociales et relationnelles.

Maintenir un dialogue constructif entre mouvements et structures de soins (soins aigus et soins de suite).

Etablir de nouveaux partenariats avec des structures et des organismes menant à une nouvelle approche et un nouveau public.

Collaborer avec les associations tant françaises qu'européennes œuvrant dans les mêmes optiques pour construire une stratégie commune d'action.

Intégrer les structures de soins comme R.U. (Représentants des Usagers).

Intégrer ou écrire un programme E.T.P. (Education Thérapeutique du Patient).

S'approprier des techniques de communication comme l'entretien motivationnel et la systémie familiale, entre autres.

Recherche

Devenir des acteurs dans le domaine de la recherche en alcoologie. Les mouvements d'entraide sont anciens et ont participé à la création de l'alcoologie en France³⁴, leur place dans la recherche n'est pas encore reconnue.³⁵

Il faut arrêter de faire de la recherche sans y intégrer les principaux intéressés, ceux qui ont vécu les situations en « versions originales ».

Les associations d'entraide sont un réel apport scientifique pour les chercheurs dans la manière de concevoir un dispositif de recherche, un nouveau relais dans la connaissance des problèmes rencontrés par les usagers.³⁶

Orientation

Ouverture des associations d'entraide vers les autres substances psychoactives pour pouvoir aborder avec certaines connaissances les cas de poly-consommation d'une part et surtout de connaître et travailler avec des structures compétentes dans les différents territoires de santé principalement pour l'orientation en connaissance de cause des patients dépendants aux produits stupéfiants ou aux médicaments.

Pour satisfaire tous ces objectifs ou projets il est bien évident que le besoin de formation et de **réorganisation de nos instances et de nos structures** est indispensable. L'adaptation aux nouvelles technologies et techniques de communication, le maintien et la maintenance des sites internet, etc.

Ceci a un coût qu'avec les moyens actuels nous ne saurions assumer.

La spécificité de la (ou des) pathologie(s) si elle touche les personnes directement concernées et les instances de santé publique, rencontre souvent un certain « *rejet* » ou une « *gêne* » de la part du grand public d'où la nécessité **de mettre en place des stratégies de communication, de lobbying et de renforcement des législations tant nationales qu'européennes** en la matière.

Dans notre domaine trouver des financements extérieurs n'a rien d'aisé. **Le grand public n'est pas prêt** à soutenir un « *alcoothon* » ; d'ailleurs ni les politiques, ni les médias ne sont prêts à relayer ce type d'opération. La manne de la publicité et du lobbying prime sur la santé. Une étude et une révision des taxations de ces produits (licites) seraient à envisager et à imposer.

³⁴ Fouquet P. Eloge de l'alcoolisme et naissance de l'alcoologie. *Alcool ou santé*. 1967 ; 82 (2) : 3-11.

³⁵ Boulze I., Launay M., Nalpas B., Les groupes d'entraide : une force de recherche. Communication orale. In : renforcement de l'entraide dans le domaine des addictions lors de la présentation du projet de recherche « *Evaluation des valeurs impersonnelles et maintien de l'abstinence des personnes en difficulté avec l'alcool* ».

³⁶ Dans la conclusion de l'étude « Les usagers et la recherche en alcoologie » I. Boulze, M. Launay, B. Nalpas publié dans « alcoologie et addictologie tome 38 n°1 de mars 2016 de la SFA (Société Française d'alcoologie)..

AXE 4 : Plaidoyers, argumentaires et communication.

LA COMMUNICATION ET L'ACTION PUBLIQUE.

Jusqu'à la création de la CAMERUP, les associations et mouvements d'entraide n'avaient pas vocation d'intervenir dans les débats politiques, publics ou institutionnels et ne le faisaient que de manière très occasionnelle et individuellement. Elles ne transmettaient, plutôt discrètement, que des informations grand public sur cette pathologie tout en se plaignant du regard de la société sur les malades.

L'un des freins majeurs à cette non-communication est le **lobbying** pratiqué par les alcooliers auprès des médias qui, par l'insertion de publicité, sont soumis à un « *chantage* » financier leur faisant préférer ce créneau à la défense de la santé d'une part et surtout à la diffusion des communiqués de presse des associations. C'est encore le cas aujourd'hui !

Néanmoins le poids de la coordination devrait, à plus ou moins longue échéance, s'affirmer dans les prises de décision et la transmission de messages de santé publique auprès de l'ensemble de la population, des décideurs et des soignants.

Un autre frein, les **préjugés et stéréotypes** ancestraux, sur l'alcool et l'alcoolisme, sont toujours présents dans la mémoire collective des français avec des notions obsolètes qui permettent de justifier sa consommation personnelle ou porter un jugement sur autrui comme :

L'alcool réchauffe.

L'alcool donne des forces.

La cigarette cela calme.

La bière et le vin ne sont pas de l'alcool.

L'alcool n'est pas une drogue puisqu'autorisé.

Alcool et tabac sont la porte d'entrée du monde des adultes.

Qui a bu boira !

Lui boit plus que moi !

La mauvaise foi, le manque de volonté, il n'a qu'à boire de l'eau, pas de parole...

Apologie :

« Quiconque a eu un remords à apaiser, un souvenir à évoquer, une douleur à noyer, un château en Espagne à bâtir, tous enfin vous ont invoqué, dieu mystérieux caché dans les fibres de la vigne. Qu'ils sont grands les spectacles du vin, illuminés par le soleil intérieur ! Qu'elle est vraie et brûlante cette seconde jeunesse que l'homme puise en lui » !

Charles BEAUDELAIRE

Récupération et déformation :

L'UNESCO a inscrit à son patrimoine mondiale les **vignobles** de Champagne et de Bourgogne qui devient, dans le langage des viticulteurs d'au moins l'un de ces terroirs, « *Le Champagne a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO* » ; sous-entendu le vin.

Réduction à des fins publicitaires :

Il y a ainsi toute une tradition hygiéniste dont Pasteur, précisément, a été l'un des chantres avec notamment la publication, en 1866, de ses *Etudes sur le vin* : "le vin de France aliment, c'est-à-dire le vin naturel [...] peut être, à bon droit, considéré comme la plus saine, la plus hygiénique des boissons ". Voilà qui est dit. La formule tant de fois reprise, qui fait du vin un aliment bon pour la santé, justifie la place du vin dans notre civilisation.

Il n'est nulle part fait mention du contexte qui a généré cette formulation. En effet, en 1866 sévissait en France, voire en Europe une épidémie de choléra.

La propagation du choléra est des plus ordinaire puisqu'il se transmet par voie digestive, qu'il s'agisse de l'eau, des aliments souillés par des déjections des malades ou par simple contact. Or, les manifestations de l'infection sont propices à cette transmission, qu'il s'agisse des vomissements ou des diarrhées aqueuses, abondantes et indolores, qui entraînent une déshydratation rapide du malade. Le choléra est une maladie quarantenaire - par définition dangereuse – pour laquelle les médecins n'ont pas nécessairement les moyens de répondre en 1866. A cette époque, il n'y avait pas encore de centrale de traitement des eaux ce qui fait que les personnes se procuraient l'eau directement dans les puits, les rivières et les fleuves qui servaient aussi de « poubelles flottantes ». L'on n'avait pas non plus la notion de santé publique et la réaction de faire, au minimum, bouillir l'eau avant de l'utiliser ou de la boire.

Dans ce contexte, il semblait évident de dire que la consommation du vin est la plus hygiénique des boissons compte tenu des risques épidémiologiques engendrés par la consommation d'eau. Ce concept de « *le vin est la plus saine, la plus hygiénique des boissons* » est encore utilisé de nos jours à des fins purement commerciales par le milieu de la viticulture.

Et puis, l'alcoolisme, ses méfaits tant individuels que sociétaux sont entrés dans une **banalisation** ! Les accidents de la circulation (voitures, camionnettes, camions mais aussi motos, vélos, piétons) sont relégués au rang des faits divers, afin de ne pas perturber les traditionnels apéritifs et autres déjeuners arrosés. Il en est de même pour les accidents domestiques, du travail, les violences familiales ou autres...

Anciens malades, nous connaissons le produit et ses effets destructeurs. Nous nous sommes conformés au rituel de la société française, en testant ce produit licite et tant bien mis en valeur. Puis le produit a noué des liens différents avec nous : de festif, de bénéfique, il est devenu destructeur. C'est pourquoi nous nous devons, aujourd'hui de mettre notre expérience au service d'autrui pour prévenir des risques tant sanitaires que sociaux de cette liaison insidieuse entre deux items : l'homme et les substances psychoactives. (*Le terme homme est à prendre ici comme être humain homme ou femme bien sûr*).

La CAMERUP devra engager, avec ses partenaires tant Français qu'Européen, des travaux de réajustement et de recadrage des risques en santé publique pour toutes les strasses de la population en rebondissant entre autres sur l'expérience de la relation (malheureuse) de ses membres et du produit et, face aux pouvoirs publics, faire en sorte que la législation ne soit pas seulement écrite mais aussi appliquée.

Elle interviendra lorsque nécessaire en interpellant les élus, les organismes tel que le CSA (*Conseil Supérieur de l'Audiovisuel*) sur les situations à risques et les déviations constatées dans les médias, sur la scène politique ou même sanitaire et sociale.

Plaidoyers et interventions :

Elle devrait rédiger des plaidoyers à destination de différents publics comme les décideurs et responsables en santé publique, comme les législateurs (députés, sénateurs), les décideurs (préfets), les élus régionaux et ceux des collectivités territoriales, mais aussi les médecins généralistes qui, semblent méconnaître le travail des associations d'entraides.

En 2016 plusieurs interventions auprès du Premier Ministre, des Ministres des Affaires Sociales et de la Santé, de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, du Secrétaire d'Etat aux Sports, des Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, de tous les députés et sénateurs ainsi que de députés européens de la Cour des Comptes, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, ont été effectuées.

De plus, la coordination est intervenue dans le cadre du Grenelle des **violences conjugales** afin de faire prendre conscience de l'importance du rôle de l'alcool dans ce contexte. Signataire de plusieurs lettres, seul ou en commun avec les sociétés savantes, la participation aux auditions régionales du Ségur fait partis des actions menées.

De plus, la coordination a édité un fascicule dématérialisé intitulé « **Violence intrafamiliale et confinement une réalité augmentée** », dossier relativement complet consultable sur : <https://www.camerup.fr/magazine-2020-06/> .



IV – LES PARTENAIRES

Bien qu'étant une coordination de cinq associations, la CAMERUP est loin de fonctionner en autarcie et s'ouvre à des partenariats non seulement avec des organisations françaises mais aussi européennes.

Tous ces partenaires que nous remercions pour leur confiance, leur soutien et leur aide.

Des collaborations et des actions sur des axes divers et variés sont mis en œuvre afin de relancer et renforcer le rôle des mouvements d'entraide dans le contexte non seulement de l'accompagnement mais aussi de la santé publique en générale, ainsi que permettre et faciliter leur fonctionnement.

Ces partenariats peuvent se décliner en trois grandes familles :

A – Les organismes de tutelle (ou financeurs).

B – Les associations ou fondations du milieu de l'addictologie (partenaires ou formateurs).

C – Les associations ou organismes du milieu associatif en général (aides et services).

A – LES ORGANISMES DIT DE TUTELLE :

La D.G.S. (Direction Générale de la Santé) :

Organisme dépendant du ministère des Affaires Sociales et de la Santé qui apporte (en 2016) des financements sur objectifs à la CAMERUP ainsi qu'aux cinq associations affiliées. Subventionnement sur convention pour la CAMERUP, Alcool Assistance, Vie Libre et Croix Bleue, et sur arrêté pour Alcool Ecoute Joie et Santé et les Amis de la Santé.



La C.N. A.M.T.S. (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) :



La CNAMTS est un établissement public national à caractère administratif jouissant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Elle agit sous la double tutelle du ministère s'occupant de la Sécurité sociale et du ministère de l'économie et des finances. Elle attribue des financements

de fonctionnement et sur objectifs aux cinq associations affiliées dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

En 2016 elle ne finance pas encore la CAMERUP.

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) :

La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, protège l'ensemble de la profession agricole. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie, pour faire vivre les territoires ruraux. Depuis 2016 la MSA ne verse sa subvention qu'à la CAMERUP, charge à cette dernière de procéder à la répartition aux cinq associations affiliées.



Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports et le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) :

Hormis la Croix Bleue, les quatre autres associations affiliées ont l'agrément national de Jeunesse et éducation populaire.



Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Il dépend du Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports.

Chaque année un ou plusieurs appels à projets nationaux et des notes d'orientation régionales sont publiés.

Ces fonds ne sont actuellement que sollicités par les cinq associations affiliées.

Deux des associations, Vie Libre et Alcool Assistance ont des financements de Jeunesse et Sport.

D'autres financements peuvent individuellement être obtenus par l'une ou l'autre des Associations affiliées ou même par une ou plusieurs de leurs « antennes » à caractère régional ou départemental par des régimes spéciaux (Marine, mines, etc.), A.R.S. (Agences Régionales de Santé), chefs de projets MILD&CA (*Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives*) ou des mutuelles, banques, assurances ou communes etc.

Ces fonds sont en majorité destinés aux entités régionales ou départementales pour leurs actions sur le terrain.

B – LES ASSOCIATIONS OU FONDATIONS DU MILIEU DE L'ADDICTOLOGIE :

Le Fonds Actions Addictions :



Créé en 2014 Actions Addictions est un fonds de dotation qui a pour objectif de réunir toutes les parties prenantes pour informer et progresser ensemble dans la lutte contre les addictions. Le portail « Addict'Aide » est une de ses réalisations.

La **CAMERUP** est partenaire du fonds et dans le cadre du portail a deux personnes qui entretiennent la maison des associations d'entraide du village.

La **CAMERUP** cofinance avec la fondation « Actions Addictions » la formation de plusieurs de ses militants issus des associations affiliées à une formation de patients experts.

L'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie Addictologie).

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, implantée sur l'ensemble du territoire national avec 100 Comités territoriaux et 22 Comités régionaux coordonnés par son siège national, et animée par de nombreux bénévoles et 1500 professionnels.



Le domaine d'action de l'ANPAA couvre aujourd'hui l'ensemble des addictions : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. Les risques liés à ces comportements pour l'individu, son entourage et la société sont abordés dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale.

L'intervention de l'ANPAA s'inscrit dans un continuum allant de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement.

Un partenariat en cours de réalisation, une collaboration informelle entre la **CAMERUP** et l'ANPAA, sont de mise. Une première rencontre entre les deux associations s'est tenue en mars 2016.

A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 l'ANPAA change d'identité et devient l' « Association Addictions France ».



SFA (Société Française d'Alcoologie).

L'association dite "Société Française d'Alcoologie", fondée en 1978, a pour but le développement de l'alcoologie, discipline visant, au sein de l'addictologie, toutes les connaissances concernant l'alcool, depuis les conditions de sa production jusqu'aux conséquences de sa consommation,

- en organisant toutes activités de nature à instituer et développer des contacts entre les membres des différentes disciplines scientifiques et professions intéressées,

- en contribuant au développement de l'information, de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine.
- en contribuant à la formation médicale continue et en participant à l'évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine avec l'organisation de séances d'EPP,
- en établissant des relations avec tous les organismes concernés, publics ou privés, nationaux ou internationaux.

La **CAMERUP**, comme les **cinq associations** affiliées fait partie du groupe de travail « Associations d'entraide » de la SFA qui réunit régulièrement en session de travail.

FFA (Fédération Française d'Addictologie).

La Fédération Française d'Addictologie réunit la plupart des associations professionnelles intervenant dans les champs des addictions (alcoologie, tabacologie, interventions en toxicomanie).



La **CAMERUP**, par le biais d'**Alcool Assistance** est représentée au sein de la Fédération Française d'Alcoologie. Le Vice-président de la CAMERUP et Président National délégué d'Alcool Assistance siège au sein du Conseil d'Administration de la FFA.



Ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire).

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la direction de l'Administration Pénitentiaire, la **CAMERUP** se charge de former des intervenants, dans le milieu carcéral.

L'association Vie Libre qui intervient déjà dans ce milieu et qui forme ses intervenants sera chargée de former les volontaires issus des autres associations affiliées. Plus d'une cinquantaine de personnes se sont portées volontaires et les sessions de formation d'une durée de quatre jours se feront en trois ou quatre stages répartis sur 2016 et 2017.

INSERM (Institut National de la Santé et la Recherche Médicale).

Créé en 1964, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est un **établissement public à caractère scientifique et technologique**, placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche.



L'Inserm, **seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine**, s'est vu confier, en 2008, la responsabilité d'assurer la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale. Ce rôle central de coordinateur lui revient naturellement par la qualité scientifique de ses équipes mais également par sa capacité à assurer une recherche translationnelle, du laboratoire au lit du patient.

Les cinq associations affiliées à la **CAMERUP** œuvrent à l'institut dans le groupe de recherche sur les usagers. Une journée (le 2^{ème} ou 3^{ème} jeudi de décembre), est consacrée à la présentation des travaux de l'année écoulée.

FPEA (France Patients Experts Addictions).



Cette association, qui concerne toutes les addictions aux substances licites, illicites et comportementales, a pour objet de renforcer la place accordée aux patients experts au sein des processus de soins en addictologie et autres spécialités médicales et plus généralement, au sein de la société. Il en résulte la nécessité de définir la place des patients-experts, leurs fonctions et la stratégie pour les mettre en valeur. Pour atteindre ces objectifs, l'association envisage les activités principales suivantes, étant précisé que d'autres activités pourront

être ajoutées au fil du temps :

- ✓ Définir et valider les missions du patient expert.
- ✓ Créer, animer et développer un « collège de Patients Experts confirmés.
- ✓ Animer une plateforme d'entraide virtuelle portant sur l'ensemble des addictions avec comme support le portail existant « addictaide.fr » du Fonds Actions Addictions.
- ✓ Créer, animer et promouvoir des actions de formation et de prévention.
- ✓ Créer et développer des partenariats avec les autres associations de patients.
- ✓ Favoriser l'implication des patients et notamment des patients experts dans la conception et la participation à des protocoles de recherche.
- ✓ Mener des actions médiatiques et politiques afin d'obtenir et promouvoir un statut légal de « Patient Expert ». Plus généralement, le but de cette association est de porter les conduites addictives sur le devant de la scène.

Bon nombre de membre de cette association sont issus de la politique en la matière de « Patient experts » initiée par la CAMERUP.

Sous l'impulsion du Pr Michel REYNAUD, la CAMERUP a été initiatrice pour la création de cette association.

VIVRE avec la S.A.F.

“Vivre avec le SAF” est l'association française de familles adoptives, biologiques ou d'accueil concernées par les Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (TCAF) ou le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF).



En 2017 la CAMERUP a organisé en partenariat avec « Vivre avec le SAF » une grande journée d'information en la salle Laroque au Ministère des solidarités et de la santé avec, pour le discours d'ouverture Madame la Ministre de la santé.

Une autre manifestation importante sur la thématique c'est tenu en l'amphithéâtre de Mercy – C.H.R. Metz-Thionville.

Les rapports de ces journées sont encore consultables sur le site de la CAMERUP et du Ministère de la santé.

D'autres journées délocalisées se sont tenues en diverses villes de France.

L'EMNA (Européan-Mutual help Network for Alcohol- Related Problems).

L'EMNA « réseau européen d'aide mutuelle pour les problèmes liés à l'alcool » regroupe 17 associations d'entraide originaires de 10 pays européens dont 6 associations françaises puisque **CAMERUP** et **les cinq associations** affiliées en sont membres depuis cette année.

Le siège est à Bruxelles et EMNA fait partie intégrante d'Eurocare.

La CAMERUP accueillera l'Assemblée Générale d'EMNA dans ses locaux en novembre 2016.



EUROCARE (Européan Alcohol Policy Alliance).

eurocare

C'est une alliance d'organisations non gouvernementales des champs de la santé publique et du social travaillant sur la prévention et la réduction des dommages liés à l'alcool en Europe.

La **CAMERUP** en fait partie par son adhésion à EMNA.

CAARFE (Confederación de Alcohólicos, Adictos en Rehabilitación y Familiares de España).

La Confédération des Alcooliques, Addicts Réhabilitation and Family of Spain (CAARFE) est une organisation composée de plus d'une centaine d'associations accro-patients et leurs familles sur tout le territoire espagnol et sans but lucratif.

CAARFE est basée sur le soutien mutuel et croit en la réhabilitation des alcooliques et des toxicomanes par une intervention de biopsychosociale. La base de l'organisation est composée de trois piliers fondamentaux : les patients, leurs familles et les professionnels.

Chacun d'eux joue un travail vital. Les patients réhabilités, avec leur expérience, sont impliqués dans la motivation de la personne qui vient à l'association en reflétant l'image de quelqu'un qui est déjà passé par le processus de dépendance et de récupération ultérieure.



CAARFE organise tous les 15 novembre une journée nationale sans alcool à laquelle la **CAMERUP** devrait s'associer dès 2016. Un partenariat entre les deux associations pourrait être envisagé à terme.

C – LES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DU MILIEU ASSOCIATIF EN GENERAL :

FRANCE-ASSOS-SANTE (COLLECTIF INTERASSOCIATIF SUR LA SANTE).



France Assos Santé ou UNASS (ex. CISS) regroupe des associations agréées intervenant dans le champ de la santé, à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de famille. Son rôle est de défendre les usagers du système de santé en les informant de leurs droits et

en apportant appui et conseil à leurs représentants dans les instances de santé.

La **CAMERUP**, après un audit de son président, vient de voir sa demande d'adhésion retenue ; mais, n'ayant pas d'agrément spécifique « CAMERUP » ce sont individuellement que les cinq associations ont intégré le collectif. A noter que la coordination a des représentants (*Amis de la Santé*) au sein du conseil d'administration, dans le collège patient de France Assos Santé.

A noter que les entités départementales et/ou régionales de nos structures peuvent intégrer les structures régionales de ce groupement et bénéficier entre autres, de formations gratuites et prises en charge, ainsi que des informations « santé » régulières.



V – LES PERSPECTIVES D’AVENIR

Dans ce paragraphe nous abordons les perspectives de la CAMERUP pour les prochaines années.

Coordonner et mutualiser cinq associations et surtout l’ensemble de leurs membres, n’est, de prime abord, pas une chose aisée. Charge au Conseil d’Administration de mettre en place des actions en aval et en amont de valorisation et de reconnaissance de la structure.

La position stratégique de la CAMERUP dans l’organigramme de la santé publique et plus précisément de l’addictologie lui ouvre la possibilité d’être un interlocuteur privilégié auprès de tous les acteurs concernés, tant sur le plan vertical (organismes de tutelles, ministères, élus, administrations et les associations avec leurs militants bénévoles de base) qu’horizontal (partenaires du sanitaire et social, du fonctionnement associatif, des associations suivant le même objectif ou complémentaire de la CAMERUP).

Il est possible que dans ce chapitre seront repris certains sujets déjà évoqués précédemment, dont les objectifs et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre font partie des perspectives sur le futur de nos associations.

Bien évidemment cette liste n’est pas exhaustive et figée, puisque nous constatons tous les jours des compléments, des modifications, des suppressions.

Il faut préciser que la CAMERUP, comme son nom l’indique est une coordination de cinq groupements qui restent autonomes quant à leur fonctionnement propre.



Crédit photo : Henry CASANOVA (Croix Bleue)

LES OBJECTIFS ET MOYENS

A – LE RENFORCEMENT DU ROLE DES MOUVEMENTS D’ENTRAIDE.

La reconnaissance des associations d’entraide comme des acteurs à part entière de la santé publique :

Un travail de communication a déjà été entamé sur plusieurs points auprès des élus locaux, nationaux (députés, sénateurs) européens (parlementaires) et administrations (Conseil Supérieur de l’Audiovisuel, Institut National de Prévention et d’Education pour la Santé, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer³⁷, Secrétariat d’Etat aux sports, Douanes et services des contributions indirectes, etc.).

Ce droit à la parole sera reconduit chaque fois que nécessaire soit par voie directe, par voie médiatique ou tout autre moyen possible.

Cette communication est devenue possible par la force de la coordination qui par sa position stratégique devient un groupe pouvant communiquer s’exprimer ce qui n’était pas possible individuellement, chacune des entités étant mobilisée à son travail d’accompagnant et surtout à perdre une énergie folle à rechercher et monter des dossiers de financement leur permettant d’être efficaces.

Ce travail peut aujourd’hui être centralisé par une structure commune qui peut se développer en mutualisant ses forces, énergies et moyens.

Avec sa participation à des manifestations, avec ses groupes de travail et ses diverses actions, la CAMERUP se veut le porte-parole des usagers avant des prises de décision concernant la thématique addictologique et plus précisément l’alcoolologie.

- **Développement de la CAMERUP :**

Délai : Travail permanent

Moyens : Organisation appropriée.

Développer la CAMERUP afin de mettre en place une organisation d’administration et de gestion structurée, en utilisant les compétences internes.

Définir clairement dans le projet associatif ses orientations.

³⁷ Courrier à Madame la ministre de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer (annexe 5).

- **Efficacité et performances :**

Délai : Travail permanent.

Moyens : Moyens financiers pour structurer la coordination.

En plus d'utiliser les compétences internes et bénévoles, intégrer du personnel salarié pour réaliser toutes les tâches quotidiennes de secrétariat, comptabilité et travaux nécessaires non seulement à la structure maîtresse elle-même mais aussi à la mutualisation des cinq associations et mouvements hors de leurs actions spécifiques et historiques.


Les associations affiliées, avec la CAMERUP, rédigent annuellement un ou plusieurs contrats de mandat pour présenter les actions et travaux effectués afin de justifier les financements D.G.S. et M.S.A. pour la rédaction de demandes communes.

- **Adaptation de la structure CAMERUP aux Besoins :**

Délai : Débutée en 2016 : à adapter selon évolution et besoins.

Moyens : A définir selon besoins.

Autres outils indispensables au fonctionnement comme une ligne téléphonique spécifique qui basculera sur un correspondant en dehors des heures de bureau et jour non œuvrés.

 **01 45 65 19 28** depuis août 2016.

Une adresse mail directe www.camerup.fr est également opérationnelle ainsi qu'une adresse mail dédiée camerup@orange.fr

Embauche de salariés pour le travail administratif.

- **Aide au fonctionnement des structures de base :**

Délai : Engagée depuis 2016 et à perpétuer.

Moyens : Formations internes et mise à dispositions d'outils.

Passer une information commune afin de centraliser le suivi des activités d'une part et fournir des outils communs pour réaliser le travail. Il s'agit de recenser et diffuser, de manière totalement transparente, l'intégralité des actions effectuées.

CAMERUP a actuellement un fichier recense non seulement les réunions, permanences, groupes de parole, entretiens, mais toutes les activités comme les appels téléphoniques donnés et reçus pendant et surtout en dehors des heures et des jours ouvrés, également le suivi des malades en file active pour revenir sur les mêmes bases de comptabilisation que les structures professionnelles, pour avoir une cohérence dans les chiffres qui étaient, jusqu'alors toujours à décharge des associations.

- **Portail des Acteurs de premier recours :**

Délai : 2020.

Moyens : Gestionnaire de sites et structures de gestion et MILD&CA.

Etablir un lien bilatéral de consultation entre les sites : **intervenir-addictions.fr** et le site **camerup.fr** afin de permettre au public de trouver via ce dernier des interlocuteurs associatifs même en dehors des horaires ouvrés.

D'autres liens avec de tels sites seraient une reconnaissance des compétences et de la qualité d'accompagnant des associations affiliées en offrant via ces sites officiels et professionnels la possibilité de permettre aux personnes en souffrance de trouver un premier interlocuteur.

- **Correspondants CAMERUP en région :**

Délai : xxx .

Moyens : Volontariat avec reconnaissance des compétences et motivations.

Un point d'importance est en projet : la mise en place de correspondants CAMERUP en régions. Correspondants de proximité ayant la même position en régions que CAMERUP sur le plan national entre les associations en aval et les ARS, la MILD&CA en amont.

La recherche de volontaires motivés et compétents est à engager auprès des cinq entités affiliées.

- **Visibilité des groupes d'entraide :**

Délai : 2018

Moyens : Outils d'évaluations et indicateurs

La visibilité des actions et des interventions étant souvent mise en doute en raison d'un manque de moyens de mesures communes et identiques, la CAMERUP met en place un fichier³⁸ collectant par départements, régions avec une concentration à l'échelon national toutes les interventions réalisées ; ce fichier recensera aussi bien les réunions, groupes de paroles, que les suivis de malades, appels téléphoniques et mails de jour comme en dehors du temps ouvré, les déplacements d'accompagnement etc.

Ce fichier, après validation, sera mis en ligne sur le terminal du siège afin de pouvoir détenir les informations périodiquement avec fréquence à définir selon les besoins pratiques.

- **Informations d'ordre pathologique :**

Délai : 2020

Moyens : Négociations avec les laboratoires pharmaceutiques, le Ministère de la santé et tout interlocuteur concerné.

Insertion de la liste et les coordonnées des associations d'entraide sur les notices d'utilisation de **tous les médicaments ayant un rapport évident** avec la maladie alcoolique. (Au moins les références de la CAMERUP téléphone et site internet qui permettraient une déclinaison vers une association de proximité).

³⁸ Modèle du fichier en annexe 5.

B – L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT.

La reconnaissance des acteurs issus du monde associatif par tous les acteurs professionnels du sanitaire et social passant par :

La revalorisation du « métier » de bénévole au sein de nos associations.

A l'expérience du vécu de nos militants nous ajouterons des connaissances techniques en addictologie et animation, des groupes de paroles et réunions.

Expérience + connaissances = compétences.

- **Formations de base aux nouveaux militants :**

Délai : En cours.

Moyens : Organismes de formations avec financements D.G.S. :

Formations d'acteurs pour transmettre les connaissances de base en accompagnement des personnes dépendantes et de leur entourage à un maximum de militants (connaissances communes à tous).

Ces formations ont débuté et un groupe d'animateurs a déjà animé plusieurs sessions décentralisées en approche systémique.

- **Formation exceptionnelle dans le cadre de l'obtention du statut de patient expert :**

Délai : Débutée en 2016.

Moyens : Financement commun entre le Fond Action Addiction (*Addict'aide*) et les Fédérations et Mouvements affiliés à la CAMERUP.

Permettre à certains bénévoles d'obtenir un statut **reconnu et officiel** leur permettant une collaboration directe avec les acteurs de santé.

Acquisition du statut de « patient expert » par :

A - L'aide à la validation par le D.U. (*Diplôme Universitaire*) d'addictologie générale en milieu universitaire (*en partenariat avec le fond Action Addiction, la CAMERUP a engagé les premières demandes en 2016*). **A ce jour la prise en charge du D.U. n'est plus affectée à la CAMERUP mais est du ressort de l'association affiliée.**

B- La possibilité d'effectuer des stages en CSAPA, CAARRUD ou en milieu hospitalier (*la CAMERUP a signé une charte de partenariat avec l'ANPAA pour des possibilités de stages en immersion dans leurs structures*). La signature par le candidat d'un contrat, avec clause de confidentialité, sera impérative.

C – La possibilité d'effectuer ces formations et ces stages dans le cadre du C.I.F. (*Congé Individuel de Formation*), du D.I.F. (*Droit Individuel de Formation*) ou C.P.F. (*Compte Personnel de Formation*) ou toute autre possibilité pour du bénévolat associatif sans que cela ne porte préjudice à son évolution professionnelle.

- **Accompagnement aux soins :**

Délai : 2020.

Moyens à définir : Avec DGS, ARS, CNAM ou CPAM.

Engager les bénévoles dans d'autres actions avec les professionnels par exemple, une expérience en cours dans la Mayenne, le Service d'Accompagnement aux Soins, sous tutelle d'un réseau où des bénévoles associatifs font le transport des malades ayant rendez-vous dans les centres de soins, ce qui permet une mise en condition pré-visite et un débriefing post rendez-vous. Dans ce cas précis, la prise en charge des frais de déplacement est effectuée par le réseau.

Ceci permettant de lutter contre l'isolement lié aux addictions ainsi qu'à la situation géographique de certaines zones, cette offre de service étant préconisée pour un profil déterminé d'utilisateurs : dépendance avec ou sans produits et présentant une difficulté matérielle, physique ou psychique pour accéder aux soins, se maintenir dans le parcours de soin et/ou préparer un projet de réinsertion.

Pourquoi ne pas avoir la possibilité de négocier avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie une convention de prise en charge de ces frais pour les associations ayant l'agrément d'utilisateurs du système hospitalier et de santé publique ? Charge à l'association de restituer au bénévole ayant fait usage de son véhicule et ayant servi de chauffeur les frais engagés.

Ceci pouvant être un axe à approfondir et à étendre sur le plan national.

Avec les A.R.S. et les établissements de soins, l'intégration des utilisateurs dans les « *instances statutaires* » de ces derniers en tant que Représentant des Usagers est maintenant officialisée. L'un des critères pour se faire est d'être issu d'une association ou d'une union d'associations ayant l'agrément (régional ou national) de représentant des utilisateurs du système hospitalier ou de santé publique ce qui est le cas des cinq partenaires de la coordination.

- **Formations aux comportements induits par d'autres addictions que l'alcool :**

Délai : débutées en 2017.

Moyens : organismes de formations spécialisés financement DGS, MILD&CA.

Engager des formations spécifiques sur la prise en charge des personnes dépendantes à d'autres addictions (avec ou sans produit) dans le cadre des activités d'accompagnement régulières de nos associations historiquement néphalistes.

Des informations sur les produits (substances psychoactives illicites) ont déjà débuté mais plus que la connaissance des produits ce sont les effets sur le comportement et surtout les conduites à tenir pour la prise en charge (mono ou poly-consommation) que nous devons approfondir.

Une première session s'est tenue lors des journées CAMERUP de REIMS.

- **Formation aux intervenants en milieu pénitentiaire :**

Délai : débutée en 2016 et poursuivie annuellement.

Moyens : financement DGP / MILD&CA

Poursuivre les formations spécifiques sur des activités demandées comme l'accompagnement des personnes en milieu pénitentiaire en partenariat avec la Direction Générale de la Pénitentiaire et la MILD&CA (*Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives*).

Une première convention a été signée pour la formation de 90 personnes sur le territoire issues des cinq associations et mouvements affiliés à la CAMERUP.

Il y a également la possibilité d'actions communes en la matière avec des acteurs intervenant déjà en milieu carcéral comme l'ANPAA ou autres.

Dans ce domaine spécifique nous bénéficions du retour d'expérience de nos collègues de Vie Libre qui interviennent dans ce milieu depuis plusieurs décennies maintenant et ont établi un programme de formation ne demandant qu'à être adapté pour la CAMERUP.

Une session de formation financée par le Ministère de la Justice s'est déroulée en mai 2020 à Reims.

- **Mise à dispositions d'outils de fonctionnement :**

Délai : débutée en 2016 à perpétuer.

Moyens : utilisation des compétences.

D'autres outils sont soit déjà mis en œuvre comme le site internet, ou le lexique des acronymes remis à jour périodiquement ou encore dans le cadre de certaines campagnes des flyers téléchargeables directement sur le site pour les usagers le souhaitant, tout comme une newsletter d'informations et une série d'affichettes.

- **Lexique des sigles et acronymes :**

Délai : réalisation 2016 avec remise à jour permanente.

Moyens : utilisation des compétences internes.

Un lexique des acronymes, outil indispensable, a été réalisé et édité en version papier courant second trimestre 2016 et diffusé aux responsables délocalisés des associations affiliées. Un exemplaire se trouve en annexe du présent document.

Une version informatique est mise en ligne sur le site. La fréquence de remise à jour n'est pas définie.

C – LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES RISQUES.

La CAMERUP promeut une culture hors alcool et la réduction des risques et des dommages dans tous ses aspects y compris la réduction de consommation si la finalité est l'abstinence pour les personnes dépendantes avérées.

- **Prévention tous milieux :**

Délai : Déjà en application dans chaque entité.

Moyens : Militants associatifs bénévoles, aide financière pour remboursement des frais engagés (déplacement, documentation, etc.).

Chaque association ou mouvement sur le plan local a, depuis un certain temps déjà, mis des actions de préventions et d'informations en place dans différents milieux comme celui de l'éducation, en entreprise, dans les centres de formations professionnelles, dans le milieu festif, associatif, etc.

Les intervenants ont reçu des formations et interviennent selon les cahiers des charges en vigueur avec le respect des règles en place dans les diverses structures.

Des formations spécifiques de Réduction des risques et des dommages, et Réduction des risques en milieu festif est en phase de mise en œuvre.

- **Réduction des risques alcool :**

Délai : Déjà en application

Moyens : Les bénévoles accompagnants.

La réduction des risques en tant que telle a toujours été pratiquée par les associations en laissant le choix au malade de suivre ses idées.

La poursuite d'une prise en charge de malades même non sevrés restera de mise tout en suivant l'évolution de la situation et en proposant d'autres alternatives en cas de constat d'échec.

- **Réduction des risques autres substances :**

Délai : A mettre en application dès 2017

Moyens : Structures et associations spécialisées.

La méconnaissance et l'antériorité historique de nos associations de culture alcool ne nous permet pas encore d'être efficaces dans le domaine de la prise en charge de personnes dépendantes à d'autres substances psychoactives et le recours à des structures spéciales sera de mise à titre de conseil, de soutien et de formateur.

- **Consommation contrôlée :**

Un consensus des cinq associations ne valide pas l'efficacité d'une consommation contrôlée chez les personnes à **dépendance avérée** d'autant plus si des pathologies physiques et psychiques annexes sont déjà constatées.

Le recours à des produits miracles ayant déjà de tout temps été testés en matière alcool, à ce jour aucun d'entre eux ne s'étant avéré efficace, le scepticisme reste de mise.

Pour les consommateurs à risques, le recours aux produits si c'est le choix de la personne sera conseillé **sous contrôle et suivi médical** dans les CSAPA ou structures similaires spécialisées.

- **Auto évaluation :**

Délai : 2017/2018

Moyens : Choix d'un test ou d'un programme d'auto-évaluation/Professionnels

Un lien vers un test d'auto-évaluation des risques des consommations d'alcool pour la santé selon les spécificités des personnes a été installé sur le site **camerup.fr** en liaison avec les sites des associations affiliées. Un seul test en liaison permet une évaluation selon des critères identiques. Test ludique de lecture facile, accessible à tous et signalé par diffusion de plaquettes et autres diffusions papier pour le faire connaître.

Le lien : <https://www.camerup.fr/mesurer-son-addiction/>



D – LA COMMUNICATION ET L’ACTION PUBLIQUE.

Le profil d’acteur et d’interlocuteur dans le domaine de la santé publique est relativement nouveau. Avant la CAMERUP les associations et mouvements n’intervenait que très rarement dans le contexte « politique » et « législatif » de la politique de santé de notre pays et encore moins international. Cela a quelque peu changé depuis 2015, et l’orientation est à la poursuite de ces engagements.

● **Intervention dans la politique de santé publique :**

Délai : Déjà appliquée selon les événements.

Moyens : mail, courrier, médias, et tous moyens à disposition.

Par le passé toutes les associations et mouvements n’ont pas, et ce n’était pas leur vocation basique, interpellé les décideurs et acteurs sur des points comme la réduction de la loi Evin à peau de chagrin. La coordination de par sa position peut, et se permet d’intervenir auprès des acteurs selon les circonstances.

- Interventions auprès des sénateurs et députés dans le cadre des amendements sur l’article 4ter du plan de modernisation de notre système de santé.
- Intervention auprès des Ministres et Premier Ministre par exemple suite au rapport sur le sport professionnel prônant un retour à la publicité et consommation de boisson alcoolisées dans les stades.
- Intervention auprès du CSA (Conseil Supérieur de l’Audiovisuel) sur des diffusions douteuses dans l’audiovisuel (recettes pompettes, surexpositions de consommation de boissons alcoolisées dans des émissions à heures de grande écoute, etc.).
- Intervention auprès du Ministère de la Mer³⁶ sur les détaxes de boissons alcoolisées à bord des bateaux de pêches générant des situations à risques chez les marins pêcheurs.
- Intervention dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales pour faire prendre conscience de l’impact de l’alcool en la circonstance.

Ce type d’interventions sera de mise à chaque fois que nécessaire par toutes les voies à disposition.

● **Actions dans le cadre européen :**

Délai : En œuvre et poursuivie.

Moyens : Adhésion à des associations européennes comme l’EMNA et Eurocare / consultations parlementaires européens.

La politique européenne étant inégale entre les divers pays un travail de rapprochement est mis en œuvre pour une uniformisation de certaines règles sur les produits : les taxes, l’étiquetage, la publicité, l’offre et la vente, les informations, etc.

La réécriture d’une nouvelle stratégie européenne sur l’alcool est en cours d’élaboration dans le cadre d’Eurocare et sera présentée pour validation aux instances. La CAMERUP

demande une politique claire et cohérente en insistant sur l'importance de la prévention et du soin en visant davantage une politique fondée sur les conduites addictives plutôt que sur les substances.

Cette présence à l'échelon européen s'intègre à la recommandation de la MILD&CA pour « renforcer l'action de la France aux niveaux européen et international ».

- **Participation aux actions d'information :**

Délai : Actions programmées

Moyens : Internet, information lors des journées de rencontre, lettre de la CAMERUP, médias, interventions, etc.

Participation selon les possibilités à des actions nationales comme la journée SAF, la journée nationale sans alcool, le mois sans tabac, par des participations à des événements organisés par des structures nationales ou associatives.

Organisation de journées annuelles de rencontres à destination des responsables et militants des cinq entités réunis en un lieu commun (REIMS en 2015, BOURGES en 2016, VICHY en 2019...).

E – LA RECHERCHE.

Déjà acteurs dans le domaine de la recherche dans le cadre de l'INSERM, la CAMERUP poursuit cette collaboration par une représentation individuelle des associations et mouvements en raison de leurs spécificités. Les cinq associations y sont représentées et participent toutes à la journée nationale annuelle.



Elles ont par le passé collaboré à diverses études et enquêtes et le feront dans le futur.^{39 40}

³⁹ Thèse de doctorat : les associations d'entraide et le rétablissement post alcoolique par Madame Karine PAIN, docteure en psychologie de la santé Université de Rennes 2.

⁴⁰ Boulze I., Launay M., Nalpas B., Les groupes d'entraide : une force de recherche. Communication orale. In : renforcement de l'entraide dans le domaine des addictions lors de la présentation du projet de recherche « Evaluation des valeurs impersonnelles et maintien de l'abstinence des personnes en difficulté avec l'alcool ».

F – LES PARTENARIATS.



Comme présentés à partir de la page 50 du présent livre blanc, des partenariats sont déjà actifs ou en cours d'élaboration. Ce type de collaboration sera poursuivi selon les besoins unilatéraux des acteurs tant sur un plan national qu'international.

De nouveaux partenariats se mettront certainement en place d'ici à 2020 tant sur le plan thématique qu'administratif, financier ou fonctionnel.

- **Partenariat avec l'ANPAA :**

Délai : en négociation 2017

Moyens : A définir après validation des axes de collaboration.

Plusieurs réunions se sont tenues dans la perspective d'un partenariat entre l'ANPAA et CAMERUP.

Une évaluation des besoins sur le plan régional a été réalisée par l'ANPAA et quatre axes ont été évoqués lors de la réunion du mois de juillet.

Une cartographie des « *implantations territoriales des associations de la CAMERUP et des établissements de l'ANPAA* » a été réalisée et permet une visibilité instantanée de la couverture sur le plan national et des avantages d'un partenariat entre les deux entités.⁴¹

Une charte de partenariat a été signée entre les présidents de l'ANPAA et de la CAMERUP en 2017. Celle-ci porte sur :

- ✓ L'accompagnement de l'utilisateur dans son parcours de soins et celui de son entourage.

⁴¹ Cartographie en annexe 8.

- ✓ L'accompagnement de l'utilisateur dans une démarche de réduction des risques et des dommages.
- ✓ Le rôle et la place du patient expert et son intégration dans les projets d'établissement, notamment en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).
- ✓ Le respect de la loi Evin au travers de la veille publicitaire.

- **Partenariat avec la LIGUE contre le cancer :**

Délai : 2018 /2020

Moyens : Démarches informatives et préventives pour travailler sur les causes et non seulement les effets.

Suite à certaines démarches (invitations de membres de La Ligue aux formations basiques d'alcoologie) nous avons constaté que les effets des substances sur l'organisme étaient relativement peu connus sur les causes des cancers.

Un rappel, les deux premières causes avérées de cancers en France sont le tabac et l'alcool. Une collaboration avec les structures de soutien sur un axe préventif afin de réduire les cas ne serait que bénéfique.

- **Partenariat avec la MILD&CA :**

Délai : 2017

Moyens : Intégration au plan d'action 2018 – 2020 du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Intégrer autant que possible en particulier des axes : **A, B et C.**

- **A** – Prévenir et communiquer.
- **B** – Accompagner et prendre en charge.
- **C** – Réduire les risques sanitaires et les dommages sociaux.

G – LE RECRUTEMENT ET L'ATTRACTIVITE DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF.

Dans notre société actuelle, l'isolement, le retranchement sur les nouveaux médias qui sont plus attractifs que l'investissement associatif est l'une des raisons de la baisse d'engagement. La position plutôt statique des associations d'entraide dans leur fonctionnement originel doit être revue et modernisé afin de proposer une offre plus attractive.

Faire miroiter les effets de produits miracles permettant (*déformation*) de continuer à consommer en réduisant les risques est également une cause de désaffection de nos structures surtout par les plus jeunes. L'individualisation de notre société dirige les recherches de solutions, par le biais des réseaux sociaux, vers des tentatives individuelles n'allant pas au-delà du sevrage. Cela réduit considérablement le travail sur soi nécessaire, autant dans les groupes de parole que dans les entretiens individuels avant un constat d'inefficacité des actions engagées ce qui recule d'autant le moment des prises en charge.

- **Inclusion dans les associations d'entraide d'étudiants du médical, du sanitaire et du social dans le cadre de stages :**

Délai : 2020 voire au-delà

Moyens : Reconnaissance par les organismes et structures de l'éducation nationale et universitaires, de l'importance du travail associatif dans la démarche de soins.

Certaines écoles d'infirmières font appel pendant le cycle d'études à nos militants, trop rarement malheureusement car ce sont surtout des initiatives personnelles, pour aborder la problématique des addictions dont l'alcool.

A ce titre, il est à noter les témoignages de prise en charge de personnes alcoolisées dans les structures hospitalières sans la moindre considération de l'aspect souffrance ou mal-être du patient ayant généré son comportement et méconnu du personnel soignant.

- **Elaboration d'une stratégie de communication revalorisant le travail en milieu associatif dans la prise en charge de la pathologie.**

Délai : 2020 et au-delà.

Moyens : Mise place de réflexions intra et extra associatives sur les stratégies possibles à mettre en œuvre dans le cadre de la valorisation du rôle et des bénéfices de l'investissement en milieu associatif d'entraide en accompagnement des malades dépendants et de leur entourage.

La mise en place de groupes de réflexion sur le sujet est un axe que la CAMERUP, de par la mutualisation des acteurs issus de structures différentes, peut parfaitement conduire.

L'assistance de stagiaires issus d'écoles de communication (en service civique par exemple) pourrait être envisagée pour ce travail (si reconnaissance de ces stages par les structures enseignantes et formatrices de ce travail).

Une prise en charge du coût de ces stages est à définir avec les instances compétentes.

- **Renforcer l'attractivité du bénévolat associatif :**

Délai : 2020

Moyens : Changer l'image par la communication, l'action, la modernisation et la transformation d'une image de groupe néphaliste où la tristesse serait de rigueur, par une représentation positive.

L'image faussement transmise des associations d'entraide par la filmographie de personnes se réunissant sous des noms d'emprunt pour se cacher d'une pathologie « *honteuse* » est une image difficile à éradiquer dans le conscient des malades qui, avant d'en devenir le dernier recours, l'occultent de leurs possibilités.

Le choix est libre, et la reconnaissance de l'alcoolisme et plus généralement l'addiction comme maladie ainsi que la promotion de cette évidence sont à conforter et généraliser dans la société.

Diverses actions de promotion de nos associations devraient être engagées et conseillées par les professionnels de santé ; à commencer par les médecins généralistes également appelés médecins de famille. Un argumentaire a d'ailleurs été écrit et diffusé en ce sens il y a quelques années, cette opération devrait être réitérée en passant par un réseau plus efficient comme l'ordre des médecins.

- **Formation des bénévoles à l'administration et la gestion associative.**

Délai : en cours

Moyens : La majorité des fédérations, mouvements affiliés ont un agrément d'organisme formateur et peuvent donc, en interne, former leurs bénévoles (futurs administrateurs) au fonctionnement de leurs groupements. Le FDVA (Fond de Développement de la Vie Associative) mettant, sur le plan local, des fonds à disposition pour cet objectif.

La liste des objectifs n'est pas exhaustive et ce document sera remis à jour annuellement.

ANNEXES



Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
Mesdames, Messieurs les Députés,

La CAMERUP (*Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique*) qui regroupe les associations Alcool Assistance, Alcool Ecoute Joie et santé, Les Amis de la Santé, La Croix bleue et Vie Libre vous interpelle dans le cadre du Projet de Loi de Modernisation de notre Système de Santé.

Devons-nous vous rappeler que l'alcool est la deuxième cause de mortalité en France, responsable de 10% des décès par cancers soit environ 15000 cas par an (*source : plan cancer 2014-2019*).



Il est la première cause évitable de retard mental et de crétinisme non génétique dans le monde, et bien évidemment en France (*source : OMS*) en partie généré par le syndrome d'alcoolisation fœtal qui devrait prendre de plus en plus d'ampleur dans les années à venir en raison de la modification des modes de consommation chez les femmes qui peuvent être influencés par la publicité.

A ce titre un exemple de la considération portée à la femme enceinte dans le message d'information obligatoire sur les contenants de boissons alcoolisées.

Ces femmes porteuses d'avenir et d'espoir sont reléguées sur l'étiquette arrière des flacons, coincées sous la poubelle, le bac de récupération de verre et le recyclage et ceci dans une couleur unique et d'un format de 5mm² rendant le logigramme presque invisible. Alors qu'il devrait se trouver bien en évidence sur l'étiquette principale dans un format au minimum d'1 centimètre² dans les couleurs rouge et noire sur fond blanc d'origine.

D'autre part, un sondage réalisé par Odoxa pour le Figaro, France Inter et la MNH montre bien que les Français sont conscients que les adolescents sont une population à risque et que, dans l'ordre, **les principaux dangers perçus pour les jeunes sont l'alcool (69 % des réponses**, avec plusieurs choix possibles) et la drogue (58 %). Viennent ensuite, loin derrière, les accidents de la route (21 %), le tabac (16 %), l'alimentation (12 %), le suicide (11 %) et les maladies sexuellement transmissibles (10 %). **Jeunes qui sont très réceptifs aux messages publicitaires de tous ordres.**

Plus de 580 000 hospitalisations annuelles liées à l'alcool sont recensées dans les services de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, ainsi que 2 700 000 journées d'hospitalisation en psychiatrie et ce, en France.

On estime à environ 49 000 décès par an imputable à l'alcool toujours dans notre pays (*source : OFDT*) chiffre qui nous semble sous-évalué pour des raisons d'assurances ou de mutuelles. Il y a 31% des buveurs à risque ponctuel et 8% à risque chronique, chiffres à multiplier par 3 ou 4 car non inclus les proches qui subissent de plein fouet les retombées de la situation.

Les événements récents comme ROHAN, ROYE et bien d'autres encore ne doivent pas vous laisser insensibles au point de privilégier les intérêts de quelques-uns au détriment de la santé physique, psychologique et sociale de millions de nos concitoyens.

Vous qui êtes des élus du peuple, **vous êtes responsables de la santé des Français**, et je veux le croire, **vous saurez prendre vos responsabilités en ne votant pas l'article 4^{ter}** du Projet de Loi de Modernisation de notre Système de Santé qui réduira à peau de chagrin une loi Evin déjà bien mise à mal et qui nous est encore enviée dans bon nombre de pays (*source : Eurocare*). Car la publicité, même indirecte banalise et encourage les usages d'alcool et elle doit donc être encadrée pour sauver des vies et en particulier celle des plus jeunes.

Nous vous demandons, en connaissance de cause, de ne pas voter cet article, des millions de personnes vous en seront reconnaissants.

Dans l'espoir de votre compréhension recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés nos plus cordiales salutations.

CHARTRE du PARCOURS de SANTE

Charte de la personne dans son parcours de santé personnalisé et des professionnels l'accompagnant

TROIS PRINCIPES S'APPLIQUANT EN TOUTES CIRCONSTANCES

TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SANTE

☞ Usagers et professionnels s'inscrivent dans une relation partenariale.

Cette relation partenariale est faite de respect, de bienveillance, de confiance et d'écoute mutuels ; la relation s'instaure selon des modalités adaptées à la situation personnelle de l'usager, dans le respect de son autonomie ; l'usager est toujours reconnu comme un sujet de droit ou un citoyen et ne fait l'objet d'aucune discrimination ; l'usager agit selon les mêmes principes à l'égard des professionnels.

L'usager a, à sa disposition, les moyens appropriés de formuler son appréciation sur la qualité de la relation avec les professionnels et des prestations reçues (expression de satisfaction, signalement de dysfonctionnement, plainte, réclamation, ...).

☞ La relation entre l'usager et les professionnels respecte le principe selon lequel la décision finale appartient à l'usager.

Elle repose sur le partage d'une information claire et loyale, incluant les aspects financiers, le reste à charge, permettant à l'usager d'exprimer son consentement libre et éclairé.

L'usager est reconnu comme acteur de sa santé ; pour exercer son pouvoir de décision, l'usager est en droit de se faire accompagner par la personne de son choix (personne de confiance ou référent de parcours de santé, notamment).

Toute personne majeure a droit au respect de ses volontés quant à sa fin de vie telles qu'elle les a exprimées dans ses directives anticipées, dans le respect des obligations légales et déontologiques ; elle est en droit également, pour le cas où elle ne serait plus en état d'exprimer ses volontés, de désigner une personne de confiance ou un mandataire pour faire valoir ses souhaits dans les décisions relatives à sa fin de vie.

☞ Usagers et professionnels partagent des responsabilités collectives vis-à-vis des politiques de santé et du système de santé et de solidarité.

Usagers et professionnels, eux-mêmes ou leurs représentants, participent aux décisions relatives aux politiques de santé (conception, mise en œuvre, évaluation) à tous les niveaux territoriaux ; aux décisions d'orientation de l'activité des établissements et services de santé.

Tous les usagers sont destinataires d'une information sur l'existence de représentants des usagers et sur les instances dans lesquelles ils siègent et qu'ils peuvent saisir tout au long de leur parcours de santé.

Usagers et professionnels agissent en étant conscients que les décisions qu'ils prennent, les comportements qu'ils adoptent ont un impact sur la pérennisation de notre système de santé solidaire.

QUATRE CONTEXTES ESSENTIELS DE MISE EN OEUVRE DE LA RELATION PARTENARIALE

☞ Usagers et professionnels partagent l'objectif de promotion de la santé, de prévention et de maintien de la santé tout au long du parcours de santé personnalisé.

Usagers et professionnels sont conscients de la nécessité de mettre en œuvre et d'adhérer à une démarche de prévention tout au long du parcours de santé et de créer, choisir ou maintenir des environnements de vie favorables à la santé. Ils sont attentifs à articuler aux mieux les réponses aux besoins dans le domaine de la santé et du social.

☞ Toute personne dans son parcours de santé personnalisé peut accéder aux établissements et services de santé quelle que soit sa situation (sociale, économique, géographique, pathologique, de dépendance,...).

Les professionnels s'assurent que l'accessibilité aux établissements, structures et services de santé est effective et équitable.

Dans une démarche en responsabilité populationnelle, les professionnels font en sorte d'aller vers les personnes qui sinon, resteraient en marge du système de santé.

☞ Le parcours de santé personnalisé s'élabore dans une démarche de co-construction entre usagers et professionnels.

L'usager exerce en toutes circonstances son libre choix de professionnels de santé ou d'intervenants (dans le respect, le cas échéant, des contraintes de services), de thérapeutiques selon les propositions qui lui sont faites, d'établissements ou de services, de lieux de vie ou de soins.

L'usager bénéficie d'une orientation pertinente lorsque le professionnel ou la structure à laquelle il s'adresse n'est pas en mesure de répondre à ses besoins. L'usager est en droit de modifier ses choix au cours du temps.

L'usager bénéficie d'un droit à l'accompagnement par un référent de parcours de santé tout au long de son parcours de santé personnalisé lorsqu'il est en situation complexe.

☞ Les professionnels mettent tout en œuvre pour garantir qualité, continuité et sécurité de la prise en charge ou de l'accompagnement tout au long du parcours de santé personnalisé de l'usager.

Les professionnels assurent la fluidité du parcours en faisant en sorte de se coordonner et de partager les informations nécessaires à la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement dans le respect de la volonté des usagers et des principes relatifs à la protection des données personnelles.

Certaines populations, en situations vulnérables liées en particulier à certains handicaps font l'objet de suivis spécifiques. La douleur est prise en charge tout au long du parcours de santé. Indépendamment de leurs ressources, les usagers bénéficient de l'innovation thérapeutique et technique, disponible, évaluée, validée et présentant un bénéfice pour leur santé ; ils sont informés sur les essais cliniques qui pourraient les concerner et sur l'accès anticipé aux médicaments dans le cadre des autorisations temporaires d'utilisation.



ARRÊTÉ RECTORAL
DASAEI/CAAEECP/MJ/2013-2014/N°7

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE LORRAINE

VU les articles D551-1 à D551-6 du Code de l'Éducation Nationale relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public,

VU les articles D551-10 à D551-11 du Code de l'Éducation relatifs au conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public,

VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale du 24 août 2010 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément,

VU l'arrêté rectoral du 15 mai 2014 relatif à la composition du conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et à son fonctionnement,

VU l'avis émis par le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public réuni le 03 juin 2014,

VU l'ensemble des pièces du dossier.

Considérant que l'association « Les Amis de la Santé de Moselle » respecte, selon l'article D551-2 susvisé, les principes énoncés ci-dessous :

- caractère général,
- caractère non lucratif,
- compatibilité avec les activités du service public de l'Éducation Nationale,
- complémentarité avec les instructions et leurs programmes d'enseignement,
- respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination,
- qualité des intervenants.

ARRÊTE

Article 1er :

L'association « Les Amis de la Santé de Moselle » qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans dans l'académie de NANCY-METZ.

Article 2 :

La Secrétaire Générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 19 JUIN 2014

Gilles PÉCOUT



Madame la Ministre
de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
92055 PARIS-La Défense-Cedex

Paris le 19 avril 2016

Madame la Ministre

Intervenant dans le milieu maritime en prévention, accompagnement et prise en charge des personnes en difficulté avec le produit alcool, l'une de nos structures nous fait part d'une incohérence notable dans le domaine.

En effet, le régime douanier et fiscale permet de livrer en franchise totale ou partielle de droits de douanes, taxes intérieures certains produits comme les boissons alcooliques, cigarettes et tabacs destinés à être consommés à bord ce qui nous semble totalement incompatible avec le contexte de santé publique inhérent à ces produits.

Il s'agit de provisions de toute nature destinées à être consommées à bord des bateaux par l'équipage entre autre des bateaux affectés à la pêche professionnelle maritime.

Il nous semble opportun de reconsidérer cette législation (article 262-11-6 du code général des impôts) ne pouvant aller qu'à contrario des basiques de santé publique dans le domaine de l'alcoolisme en milieu maritime.

En espérant une prise en compte de nos remarques et une reconsidération des mesures existantes, veuillez croire Madame la Ministre en l'expression de ma haute considération.

Le président de la CAMERUP

E.C. Madame la Ministre de la Santé

Jean-Claude TOMCZAK

COORDINATION DES MOUVEMENTS D'ENTRAIDE RECONNUS D'UTILITE PUBLIQUE
Alcool Assistance . Alcool Ecoute Joie et Sante . Amis de La Sante . Croix Bleue . Vie Libre
10 rue des messageries 75010 Paris – 01.42.28.88.18 - <http://www.camerup.fr/>

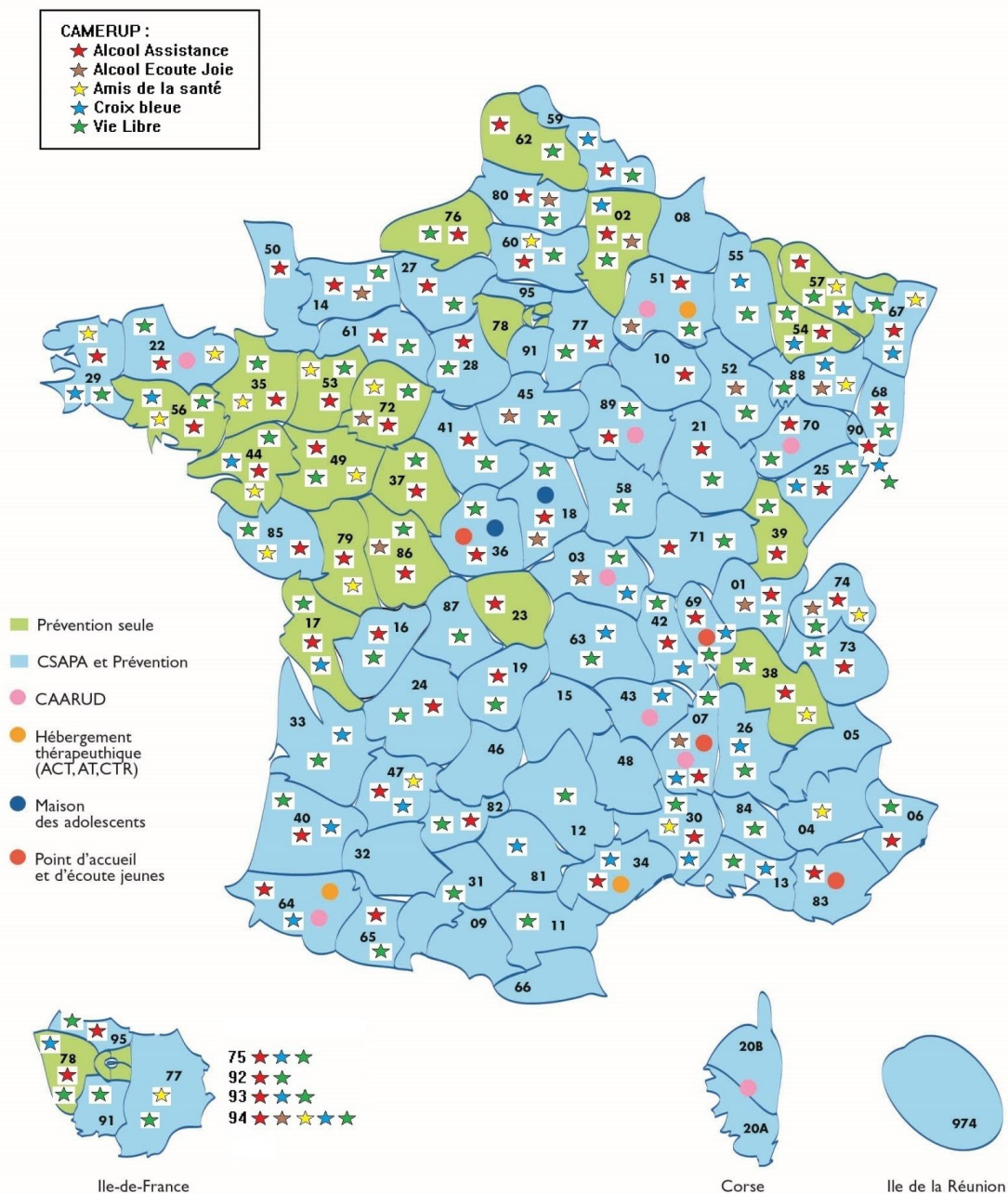
FEUILLE DE SAISIE DES DONNEES MENSUELLES

Association départementale

1 - VOTRE ASSOCIATION		MOIS												TOTAL
Nombre d'antennes														
Nombre de sections														
2 - EFFECTIFS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Membres														
Adhérents														0
Sympathisants														0
5 - RELATIONS AVEC LES MALADES														
Nombre d'Appels provenant														
des familles														0
des médecins														0
des services sociaux														0
des malades														0
Nombre de malades envoyés en soins														
à l'hôpital														0
en établissement spécialisé														0
en cure ambulatoire														0
Nombre de malades ayant contacté l'association														0
Nombre de malades ayant été recrutés (à l'hôpital)														0
Nombre de recrutés connus														0
Total des appels														
total des appels reçus														0
appels reçus après 18h														0
appels reçus le week-end														0
total des appels donnés														0
appels donnés après 18h														0
appels donnés le week-end														0
consultations internet														0
échanges de mails														0
6 - BENEVOLAT														
Nombre d'heures bénévoles														0
ETP														0
Nombre de kilomètres parcourus														0
Nombre de forums - salons, etc.														0
7 - ACTIONS DE PREVENTION MENEES														
Type d'actions														
Nombre de réunions en milieu festif														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions en milieu scolaire														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions en milieu Etudiant														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions en prévention routière														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions en milieu pénitentiaire														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions en entreprise														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions en direction des séniors														0
Nombre de personnes														0
8 - GROUPES DE PAROLE														
Type de groupe														
Nombre de réunions mixtes														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions femmes														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions entourage														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions jeunes														0
Nombre de personnes														0
Nombre de réunions familles														0
Nombre de personnes														0
Nombre de permanences ouvertes au public														0
Nombre de personnes														0
9 - PARTENARIATS - RESEAUX														
Nom du partenaire / réseau														
MILDECA														0
ANPAA														0
CPAM														0
ARS														0
CSAPA														0
MSA														0
Assistantes sociales														0
Gendarmerie														0
Police														0
Milieu carcéral														0

Nombre de malades suivis Ce nombre est le nombre de malades suivis de leur arrivée à l'association et pendant une durée d'un an. Il est compté en file active ce qui veut dire qu'on le comptabilise à chaque fois qu'il est en contact avec l'association (en réunion, groupe de parole, entretien individuel et même visites, etc.) A chaque fois il est comptabilisé comme 1.

IMPLANTATIONS TERRITORIALES DES ASSOCIATIONS DE LA CAMERUP ET DES ETABLISSEMENTS DE L'ANPAA août 2016



Source : ANPAA & CAMERUP

04/05/2023

messagerie-pro

AR camerup
L'entraide Puissance 3
Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Recours d'Utilité Publique

Ed. 2020-05

violence intrafamiliale et confinement
une réalité augmentée

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET LE CONFINEMENT



LEXIQUE DES SIGLES ET ACRONYMES

UTILISES DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET SOCIAL

Dernière mise à jour 18 février 2021

Liste alphabétique non exhaustive des acronymes à l'usage des personnes membres des structures affiliées à la coordination des associations et mouvements d'entraide reconnus d'utilité publique.

Nota : *Il peut y avoir plusieurs acronymes identiques pour des définitions différentes.*

A

AA	Alcooliques Anonymes
AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACMO	Agent Chargé de la Mise en OEuvre de l'Hygiène et de la Sécurité
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
ADALIS	Addictions Drogues Alcool Info Service
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AERAS	Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé
AFASSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AFEAMA	Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée
AFLD	Agence Française de Lutte contre le Dopage
AFPS	Attestation de Formation aux Premiers Secours
AFSSA	Agence Française Sécurité Sanitaire des Aliments
AFSSA PS	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AFSSE	Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale
AG	Assemblée Générale
AGIRC	Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres
AIPS	Association Intercommunale de Prévention Spécialisée
AIS	Alcool Info Service
ALD	Affection de Longue Durée
ALM	Allocation Mensuelle Aide Sociale à l'Enfance
ALS	Allocation de Logement Sociale
AMASA	Association Martiniquaise d'Aide et de Soins aux Alcooliques
AMDP	Antennes Médicales de Prévention du Dopage
AME	Aide Médicale de l'Etat
AMG	Aide Médicale Gratuite
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AMP	Aide Médico-Psychologique
AMP	Aide Médico-Psycho
ANAES	Agence Nationale Accréditation et Évaluation en Santé
ANDS	Agence Nationale de Documentation de la Santé
ANECAMSP	Association Nationale des Equipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce
ANFH	Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ANPE	Association Nationale pour l'Emploi
ANS	Agence Nationale de Santé
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ANSFTAF	Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues Addictologues Française
ANSM	Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé
ANSP	Agence Nationale de Santé Publique
AP	Auxiliaire de Puériculture
AP	Accueil Provisoire
APA	Activités Physiques Adaptées
APAJE	Allocation Parentale Accueil Jeune Enfant

APE	Allocation Parentale d'Education
APHP	Assistance Publique Hôpitaux de Paris
API	Allocation de Parent Isolé
API	Alcoolisation Ponctuelle Importante
APJA	Agents de Police Judiciaire Adjoints
APPRI	Association Nationale Périnatalité Prévention Information
ARH	Agence Régionale de l'Hospitalisation
ARRCO	Association des Régimes de Retraite Complémentaires
ARS	Agence Régionale de Santé
Arucah	Association des représentants d'usagers dans les cliniques, les associations et les hôpitaux
AS	Assistante Sociale
AS	Aide-Soignant
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASE	Assistant Socio-Educatif
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASEMF	Action Socio- Educative en Milieu Familial
ASMAT	Assistante Maternelle
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
ASUD	Auto-Support des Usagers de Drogues
ASV	Atelier Santé Ville
ASVEA	Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
AT/MP	Accident du Travail/ Maladie Professionnelle
ATIH	Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
ATU	Autorisation Temporaire d'Utilisation
AUD	Allocation Unique Dégressive

B

BAAC	Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BAM	Bénéficiaire de l'Assurance Maladie
BO	Bulletin Officiel
BPDJ	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile

C

CA	Conseil d'Administration
CAARFE	Confederacion de Alcoholicos, Adictos en Rehabilitacion y familiares de España
CAARRUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite des engins en sécurité
CADA	Commission d'Accès aux Documents Administratifs
CAE	Centre d'Action Éducative
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAL	Commission de l'Activité Libérale au sein des établissements de santé

CAMERUP	Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnu d'Utilité Publique
CAMSP	Centre d'Action Médico-Social Précoce
CARMI	Caisse Régionale de Sécurité Sociale dans les Mines
CARE	Comité d'Aide à la Réflexion Éthique
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASF	Centre d'Action Sociale et Familiale
CASU	Commission Action Sociale d'Urgence
CCA	Certificat de capacité d'ambulancier
CCAA	Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie
CCAM	Classification commune des actes médicaux
CCAS	Centre communal d'action sociale
C-CLIN	Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales
CCN	Convention Collective Nationale
CCPD	Commission Consultative Paritaire Départementale
CD	Code de déontologie
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
CDES	Commission départementale d'éducation spécialisée
CDIA	Centre de documentation et d'Information de l'Assurance
CDIJ	Centre Départemental d'Information de la Jeunesse
CDPA	Comité Départemental de Prévention de l'Alcoologie et addictologie
CDS	Centre De Soins
CDSP	Commission Départementale des Soins Psychiatriques
CEA	Conduite en Etat Alcoolique
CEDIAS	Centre d'Études, de Documentation, d'Information et d'Action Sociale
CEDIS	Centre Départemental de l'Insertion Sociale
CépiDc	Centre d'Epidémiologie sur les causes de Décès
CEPS	Comité Économique des Produits de Santé (ex-TIPS)
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CFAS	Code de la Famille et de l'Aide Sociale
CFES	Comité Français d'Education pour la Santé
CG	Conseil Général
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des chances
CGLPL	Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté
CH	Centre Hospitalier
CHI	Centre Hospitalier Intercommunal
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRU	Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CHSCT	Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIF	Congé Individuel de Formation
CIH	Classification Internationale des Handicaps
CIM	Classification internationale des maladies
CIM 10	Classification internationale des maladies
CIPD	Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
CIRE	Cellule inter-régionale d'épidémiologie
CISMeF	Catalogue et index des sites médicaux de langue française
CISR	Comité Interministériel de la Sécurité Routière
CISS	Collectif Inter-associatif Sur la Santé
CJC	Consultation Jeunes Consommateurs
CLAN	Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition
CLCC	Centre de Lutte Contre le Cancer
CLIN	Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
Clis	Classe pour l'inclusion scolaire
CLS	Contrat Local de Santé
CLUD	Comité de Lutte contre la Douleur
CMAF	Caisse Maritime d'Allocations Familiales
CMDP	Centre Médical de Proximité
CME	Commission Médicale d'Établissement
CMG	Collège de Médecine Générale
CMP	Consultation médico-psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMSEA	Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes
CMU	Couverture Médicale Universelle
CMU-c	Couverture Maladie Universelle complémentaire,
CMUc	Couverture Médicale Universelle complémentaire
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAJEP	Comité National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CNAMTS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNANES	Comité national alimentation nutrition dans les établissements de santé
CNAV	Caisse Nationale Assurance Vieillesse
CNFPT	Centre National de Formation des Personnels Territoriaux
CNH	Certificat de Non Hospitalisation
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté
CNOM	Conseil National de l'Ordre des Médecins
CNOP	Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
CNPP	Conseil National Professionnels de Psychiatrie
CNR	Centre national de référence
CNRACL	Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités locales
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
CNS	Conférence Nationale de Santé
CNSA	Caisse nationale de solidarité et d'autonomie
CNUP	Collège National des Universitaires de Psychiatrie
CNVA	Conseil National de la Vie Associative
CODAMUPSTS	Comité Départemental de l'Aide Médicale d'Urgence et de la Permanence des Soins et des Transports
CODES	COMité Départemental d'Éducation pour la Santé
COFRAC	Comité français d'accréditation
COMEDIM	COMité du MEDICaMent
COFIL	COMité de PILotage
CORRUSS	Centre Opérationnel de Réception et de Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales
COS	Cadre d'Orientation Stratégique
COTOREP	COMmission Technique d'OrientatIon et de Reclassement Professionnel

COVIRIS	Coordination des Vigilances et des Risques
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE	Congé Parental d'Education
CPEF	Centre de Planification et d'Education Familial
CPF	Centre de Prévention et Formation
CPNEFP	Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CPP	Comité de Protection des Personnes.
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.
CQP GE	Certificat de Qualification Professionnelle Garde d'Enfants
CRA	Commission de Recours Amiable
CRAV	Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse
CRCI	Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux Centre Régional d'étude d'Action et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CREAI-ORS	Santé
CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
CREX	Comité de retour d'expérience
CRIJ	Centre Régional d'Information de la Jeunesse
CROS	Comité Régional de l'Organisation Sanitaire
CROSMS	Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale
CROSS	Comité ou Conseil Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale
CRPS	Comité Régional des Politiques de Santé
CRS	Conférence Régionale de Santé
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CRU	Commission de Relation avec les Usagers
CRUQPC	Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge
CSA	Contribution solidarité autonomie
CSAPA	Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CS ARS	Conseil de Surveillance des Agences Régionales de Santé
CSDU	Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers du système de santé
CSG	Contribution sociale généralisée
CSP	Code de la santé publique
CSS	Code de la Sécurité Sociale
CSSR	Centre de Soins de Suite et Réadaptation
CSSRA	Centre de Soins de Suite et Réadaptation en Addictologie
CT	Cholestérol total
CTE	Comité technique d'établissement
CTP	Comité Technique Paritaire
CTS	Conseils Territoriaux de Santé
CVA	Contrôle Vitesse Alcoolémie
CVE	Carnet Vaccinal Electronique
CVS	Cadre de Vie et Sécurité
CVS	Conseil de la Vie Sociale

D

DA	Dépassement Autorisé
DA	Directive Anticipée.

DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DACG	Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
DAF	Dotation Annuelle de Fonctionnement
DAP	Délégation d'Autorité Parentale
DAPSA	Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires
DAS	Direction des Affaires Sociales
DCS	Dépense Courante de Santé
DCSP	Direction Centrale de la Sécurité Publique
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et sociale
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DE	Dépassement Exceptionnel
DESMS	Directeur d'Établissements Sociaux et Médico-Sociaux
DESS	Directeur d'Établissements Sanitaires et Sociaux
DGAFP	Direction Générale des Agents de la Fonction Publique
DGAS	Direction Générale des Affaires Sociales
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGEFP	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGO	Document Général d'Orientation
DGOS	Direction Générale de l'Offre de Soins
DGPN	Direction Générale de la Pénitentiaire
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DGS	Direction Générale de la Santé
DHOMS	Département de l'Offre Hospitalière et Médico-Sociale
DHOS	Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins
DIM	Département d'Information Médicale
DISCR	Délégué Interministériel à la Sécurité Routière
DISS	Direction des Interventions Sanitaires et Sociales
DLPAJ	Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
DMP	Dossier Médical Personnel
DMS	Dispositifs Médicaux Stériles
DNT	Déclaration Nominative Trimestrielle
DOM	Départements d'Outre-Mer
DP	Dossier Pharmaceutique
DPC	Développement Professionnel Continu
DPMI/PS	Direction de la Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé
DRASS	Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale
DRESS	Directeur de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DRFIP	Direction Régionale des Finances Publiques
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSCR	Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière
DSI	Dossier de Soins Informatisés
DSI	Direction de la Solidarité et de l'Insertion
DSM	Diagnostique et Statistique des troubles Mentaux
DSQ	Développement social de quartier
DSS	Direction de la Sécurité Sociale

DTARS	Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
DTS	Dépense Totale de Santé
DU	Diplôme Universitaire

E

EAD	Ethylotest Anti-Démarrage
ECPA	Edition du Centre de Psychologie Appliquée
EDA	Etude Détaillée d'Accidents
EFG	Établissement Français des Greffes
EFS	Établissement Français du Sang
EHESP	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,
EHLA	Equipe Hospitalière de Liaison en Alcoologie
Ehpad	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EI	Événement Indésirable
ETAS	Événement Indésirable Associé aux Soins
EIG	Événement Indésirable Grave.
ELSA	Equipe de Liaison en Addictologie
EMNA	<i>Européan Mutual-Help Networkfor Alcohol- Related Problems</i>
ENAP	Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
ENIM	Etablissement National des Invalides de la Marine
ENS	Espace Numérique de Santé.
ENSP	École Nationale de Santé Publique
EOH	Equipe Opérationnelle d'Hygiène.
EOHH	Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière
EPARS	Établissement Public Autonome de Réinsertion par le Médico-Social
EPP	Evaluation des Pratiques Professionnelles
EPS	Équipe de Prévention Spécialisée Éducation Pour la Santé
EPS	Établissement Public de Santé
EPS	Education Pour la Santé.
ES	Etablissement de Santé.
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
ESP	Equipe de Soins Primaires.
ESPIC	Etablissements Publique et des établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif
ESSMS	Etablissement et Service Sociaux et Médico-Sociaux
ETCAF	Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale
ETP	Education Thérapeutique du Patient
EUROCARE	<i>Européan Alcohol Policy Alliance</i>

F

FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAMLA	Fédération des Associations et Mouvements de Lutte contre l'Alcoolisme
FAQSV	Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville
FAS	Fonds d'Action Sociale

FDAFR	Fédération Départementale des Associations Familiales et Rurales
FEHAP	Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne
FEPEM	Fédération des Employeurs Particuliers- Employés de Maison
FER	Formateurs en Education Routière
FESA	Fédération Française des Assurances Automobiles
FFA	Fédération Française d'Addictologie
FFSA	Fédération Française des Société d'Assurances
FHF	Fédération Hospitalière de France.
FHP	Fédération de l'Hospitalisation Privée.
FINESS	Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIR	Fonds d'Intervention Régional
FNAS	Fédération Nationale des Amis de la Santé
FNDVA	Fonds National de Développement de la Vie Associative
FNESAA	Fédération Nationale des Etablissements de Soins et d'Accompagnement en alcoologie
FNPEIS	Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaire
FPEA	France Patients Experts Addictions
FRAD	Formateurs Relai Anti-Drogue de la gendarmerie nationale
FSE	Fonds social européen

G

GAPP	Groupement d'Aide Pédagogique
GCS	Grande Conférence de la Santé
GEGA	Groupe d'Etude Grossesse et Addictions,
GEMA	Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance
GGT	Gamma-Glutamyl Transférase
GHB	Gamma-Hydroxy Butyrate
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire.
GRSP	Groupement Régional de Santé Publique

H

HAD	Hospitalisation à Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
HCAAM	Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie.
HCSP	Haut Comité de la Santé Publique
HPST	Hôpital Patients Santé et Territoire

I

IAS	Infections Associées aux Soins.
IASS	Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale
ICALIN	Indicateur Composite d'Activités de la Lutte contre les Infections Nosocomiales.
ICSHA	Indicateur de Consommation de Solutions ou de produits Hydro-Alcooliques.
IDE	Infirmière Diplômée d'Etat,

IDS	Institut Droit et Santé
IDSR	Intervenant Départemental de Sécurité Routière
IEM	Institut d'Education Motrice
IFSTTAR	Institut Français des Sciences et des Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
IGAS	Inspecteur Général des Affaires Sociales
IM PRO	Institut Médico Professionnel
IME	Institut Médico Educatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
INCa	Institut National du Cancer
INPES	Institut National de Prévention et d'Education à la Santé
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Economiques
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
InVS	Institut de Veille Sanitaire
IPDS	Institut Pour la Démocratie de Santé.
IPM	Ivresse Publique Manifeste
IPP	Incapacité Permanente Partielle
IRAPS	Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins.
IRCANTEC	Institut Retraite Complémentaire Agents de l'Etat et des collectivités
IRCEM	Institut Retraite Complémentaire des Employés Maison et Assistantes Maternelles
IRDES	Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé
IREB	Institut de Recherche Scientifique sur les Boissons
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
IRM	Imagerie par Résonance Magnétique
IROSS	Instance Régionale d'Organisation Sanitaire et Sociale
ISF	Impôt de Solidarité sur la Fortune
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
ITT	Incapacité Temporaire Totale
ITT	Interruption Temporaire de Travail
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
IVS	Institut de Veille Sanitaire

J

J.O.	Journal Officiel
JAF	Juge des Affaires Familiales
JAP	Juge d'Application des Peines
JE	Juge des Enfants

K

L

LFSS	Loi de Financement de la Sécurité Sociale
LMSS	Loi de Modernisation de notre Système de Santé.

M

MAEE	Mutuelle des Affaires Etrangères et Européennes
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MCO	Médecine, Chirurgie, Obstétrique
MDM	Médecins Du Monde
MDPH	Maisons Départementale des Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MIGAC	Missions d'Intérêt Général et à l'Aide à la Contractualisation
MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MISP	Médecin Inspecteur de Santé Publique
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire.

N

NHS	<i>National Health Service</i>
-----	--------------------------------

O

OAA	Organismes Autorisés pour l'Adoption
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OFDT	Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONDAM	Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
ONDRP	Observatoire National de la Délinquance et la Réponse Pénale
ONIAM	Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux.
ONISR	Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière
OPACIF	Organisme Paritaire agréé au titre du Congé Individuel de Formation
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OPP	Ordonnance de Placement Provisoire
ORS	Observatoire Régional de la Santé

P

PA	Personne Agée
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeune
PAEJEP	Point Accueil Ecoute Jeune Et Parents
PAIO	Permanence Accueil d'Information et d'Orientation
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé.
PCG	Président du Conseil Général
PCH	Prestation de Compensation de Handicap
PCS	Plan de Cohésion Sociale

PEP	Pratiques Exigibles Prioritaires.
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH	Programme Local d'Habitation
PLMSS	Projet de Loi de Modernisation du Système de Santé
PME	Protection de la Mère et de l'Enfant
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMSI	Programme de Médicalisation des Systèmes D'Information.
PQ	Personne Qualifiée
PRAPSPH	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Personnes en situation de Handicap
PRASP	Programme Régional d'Accès aux Soins et à la Prévention SANTE - SOCIAL
PRIAC	Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie.
PRS	Programme Régional de Santé.
PRSP	Programme Régional de Santé Publique
PS	Professionnel de Santé.
PSH	Personne en Situation de Handicap
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui.
PTS	Projet Territorial de Santé.
PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale.
PUMA	Protection Universelle Maladie.

Q

R

RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données.
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSDAE	Restriction Substantielle et Durable de l'Accès à l'Emploi
RTU	Recommandation Temporaire d'Utilisation
RU	Représentant des Usagers

S

SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique
SAE	Statistique Annuelle des Etablissements
SAF	Syndrome d'Alcoolisation Fœtal
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgence
SATO	Service d'Aide aux Toxicomanes
SAU	Service d'Accueil des Urgences
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCHS	Service Communal d'Hygiène et de Santé
SDF	Sans Domicile Fixe
SDDE	Soins sur Décision du Directeur de l'Etablissement
SDRE	Soins sur Décision du Représentant de l'Etat
SDSE	Sous-Direction de la Statistique des Etudes et de la documentation au ministère de la justice
SES	Service d'Education Surveillée
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile des Enfants

SFA	Société Française d'Alcoologie
SFSP	Société Française de Santé Publique
SGMCAS	Secrétariat Général des Ministères Chargés des Affaires Sociales
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile.
SHALE	Service Hospitalier d'Aide à la Libération des Ethyliques.
SHS	Sciences Humaines et Sociales.
SICOM	Service d'Information et Communication du Ministère de l'Emploi et de la solidarité
SIG	Service d'Information du Gouvernement
SMIC	Salaire Minimum interprofessionnel de croissance
SMPR	Service Médico-Psychologique Régional
SMUR	Service Médical d'Urgence et de Réanimation
SNASEA	Syndicat National des Associations pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
SNIRAM	Système National d'Information Inter Régions d'Assurance Maladie
SNS	Stratégie Nationale de Santé
SPA	Substances Psychoactives
SPIS	Service Public d'Information de Santé.
SREPS	Schéma Régional d'Éducation Pour la Santé
SROASS	Schéma Régional d'Organisation des Activités Sanitaires et Sociales
SROMS	Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire élaboré par les DRASS
SROSS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale : Besoins soumis au CROSS
SRS	Schéma Régional de Santé
SS	Sécurité Sociale
SSIAD	Service de Soins Infirmier A Domicile
SSR	Soins de Suite et Réadaptation
SUMPPS	Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
SYNHORCAT	Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs

T

T2A	Tarifcation à l'activité - mode de financement des établissements de Santé.
TA	Tribunal Administratif
TASS	Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale
TCAF	Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale
TDAH	Trouble de Déficit de l'Attention / Hyperactivité
TDS	Transfert des Données Sociales
TED	Trouble Envahissant du Développement
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIPS	Tarifcation Interministérielle des Prestations Sanitaires, remplacé par le CEPS
TLC	TéléConsultation.
TSA	Trouble du Spectre Autistique

U

URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
UCANSS	Union des Caisses Nationales des Sécurité Sociale
UCANSS	Union des caisses Nationales de Sécurité Sociale
UCSA	Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UGEAM	Union de Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie
UHCD	Unité d'Hospitalisation de Courte Durée
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UMIH	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
UNAASS	Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNCCAS	Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
UNEDIC	Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
UNIRS	Union Nationale des Institutions de Retraite des Salariés
URASS	Union Régionale des Associations Agréées du Système de Santé
URCAM	Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
URML	Union Régionale des Médecins Libéraux
URNI	Unité de Rééducation Neurologique Infantile
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
URSA	Unité Pour la Recherche et les Soins en Alcoologie

V

VAE	Validation des Acquis d'Expérience
VAP	Validation des Acquis Professionnels

W - X - Y - Z

Dernière mise à jour le 01/10/2020.

Merci de nous signaler tout manquement ou nouvel acronyme à insérer au présent document à :
 secfnas@wanadoo.fr ou camerup@orange.fr.

VI – REMERCIEMENTS

Remerciements à toutes les personnes, professionnels de santé, du sanitaire, du social, à tous les organismes de tutelle, administrations et partenaires qui croient en notre travail.

Merci à tous ces **bénévoles** sans qui rien ne serait possible, pour leur travail méconnu d'accompagnant des personnes dépendantes et de leur entourage, pour tout ce temps passé à l'écoute, à l'accompagnement, à l'animation et à la gestion dans leurs structures respectives.

Merci aux administrateurs de la CAMERUP et des associations et mouvements affiliés pour leur investissement et leur adhésion à ce qui va sans aucun doute être un tournant dans le monde des associations d'entraide.

Merci aux membres de la commission de rédaction pour leur participation à ce **livre blanc**.

C'est à toutes ces personnes qu'est dédié ce **livre blanc** afin d'éclaircir ce monde, leur monde, quelque peu méconnu de ces acteurs de santé publique et de toutes ces personnes qui, un jour, auront recours à leurs services, hors du temps, pour se sortir des souffrances qui ont généré leur dépendance.

A tous Merci

Jean-Claude TOMCZAK
Rédacteur



camerup.fr

Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique

10, rue des messageries - 75010 PARIS

Tél. : +33(0)1 45 65 19 28

Mail : camerup@orange.fr